



Conseil Municipal

**PROCES-VERBAL
de la réunion du
CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 23 février 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi vingt-trois février à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eddie LECOURIEUX, Maire.

Date de la convocation : vendredi 17 février 2023

Etaient présents :

M.	LECOURIEUX	Eddie	Maire	Mme	FROGIER	Vaea	Conseillère municipale
M.	AFCHAIN	Jean-Jacques	1^{er} adjoint	M.	TARAIHAU	Georges	Conseiller municipal
Mme	SANMOHAMAT	Rusmaeni	2^{ème} adjoint	M.	TOFILI	Raphaël	Conseiller municipal
M.	PELAGE	Maurice	3^{ème} adjoint	M.	N'GUELA	Carl	Conseiller municipal
M.	BERTHELOT	Olivier	5^{ème} adjoint	Mme	POIA	Ivy	Conseillère municipale
Mme	WEDE	Sabrina	6^{ème} adjoint	Mme	MOREAU	Laure	Conseillère municipale
Mme	BOLO	Valérie	8^{ème} adjoint	Mme	JULIÉ	Nina	Conseillère municipale
M.	PAAGALUA	Lionel	9^{ème} adjoint	M.	LELONG	Mickaël	Conseiller municipal
Mme	FERRALI	Elodie	10^{ème} adjoint	M.	PARENT	Frédéric	Conseiller municipal
Mme	COURTOT	Chantal	Conseillère municipale	M.	BOANO	Jean-Irénée	Conseiller municipal
M.	BAUDRY	Michel	Conseiller municipal	Mme	TOUTIKIAN-BLONDEEL	Emiliana	Conseillère municipale
Mme	MOTUHI	Fémia	Conseillère municipale	M.	SAO	Pétélo	Conseiller municipal
Mme	TU	Marie-Thérèse	Conseillère municipale				

Représentés :

Mme Elizabeth RIVIERE (procuration donnée à M. Jean-Jacques AFCHAIN)
M. Guy GUEPY (procuration donnée à M. Olivier BERTHELOT)
Mme Marguerite FILIMOHAAU (procuration donnée à Mme Chantal COURTOT)
Mme Fémia MOTUHI (procuration donnée à Mme Marie-Thérèse TU pour les points abordés après son départ de la séance)
M. Paul AUSU (procuration donnée à M. Valérie BOLO)
Mme Nadine JALABERT (procuration donnée à Mme Rusmaeni SANMOHAMAT)
M. Pierre-Louis ALGAYRES (procuration donnée à Mme Vaea FROGIER)
Mme Sandrine WANTAR-TASIPAN (procuration donnée à M. Raphaël TOFILI)
M. Lolésio MAUVAKA (procuration donnée à M. Georges TARAIHAU)
M. Romuald PIDJOT (procuration donnée à Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL)

Absent :

M. Mathieu GOYON

formant la majorité des membres en exercice.

* * * *

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	25
Nombre de votants	:	34

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h00.

Mme Vaea FROGIER est désignée secrétaire de séance.

L'administration de la Ville du Mont Dore représentée par :

- M. BLUM, directeur de cabinet (Cabinet du Maire),
- M. DEFRANCE, directeur adjoint de cabinet (Cabinet du Maire),
- M. LEVANQUÉ, secrétaire général (SG),

- M. CARTEGINI, secrétaire général adjoint (SGA),
- M. KEM-SENG, chef du service des affaires générales (SAG),
- M. PELLETIER, directeur administratif (DA),
- Mme MALAVAL-CHEVAL, cheffe du service de la vie scolaire (DA),
- Mme SCHMIDT, cheffe adjointe du service de la vie scolaire (DA),
- M. MONTEFERRARIO, directeur de la sécurité (DS),
- Mme CREUGNET, cheffe du service hygiène et sécurité (DS),
- M. AITA, chef de corps du centre d'incendie et de secours (DS),
- Mme CHIMENTI, directrice des finances et de l'informatique (DFI),
- M. LEE, chef du service informatique (DFI),
- Mme TAFILAGI, cheffe du service des finances (DFI),
- M. RIVIECCIO, directeur des services d'animation et de prévention par intérim (DSAP pi),
- Mme TUI, chef du service administratif (DSAP),
- M. LOYAT, chef du service jeunesse et sport (DSAP),
- M. MARTINEZ, directeur des services techniques et de proximité (DSTP),
- M. OXFORD, directeur adjoint des services techniques et de proximité (DSTP),
- Mme BEGAUD, directrice du centre communal d'action sociale (CCAS),
- M. FRIGENI, directeur de la caisse des écoles,
- Mme FATH, directrice adjointe de la caisse des écoles,
- Mme MOULIN, assistante du service des affaires générales (SAG).

En ouverture de séance, M. le Maire remercie les conseillers municipaux, les responsables administratifs, le public et la presse de leur présence.

Avant de débiter l'ordre du jour, il donne la parole aux nouveaux agents afin qu'ils se présentent :

- *M. Mickaël VALENTIN, recruté sur le poste d'agent de lutte anti vectorielle, le 24 janvier dernier ;*
- *Mme Ingrid UHILA, recrutée sur le poste de cheffe du service des ressources humaines, le 13 février dernier.*

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15 décembre 2022 :

**Aucune observation n'est émise par le conseil municipal.
Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.**

2. Bilan de la rentrée scolaire :

Observations en cours de séance :

Un bilan de la rentrée scolaire est présenté par le service de la vie scolaire et la caisse des écoles (cf annexe 1).

M. le Maire ajoute qu'effectivement, la caisse des écoles a, cette année, un prestataire unique. La Ville a eu sur les 3 dernière années un retour positif sur le prestataire « La Casserolette ». Ce marché est un peu plus coûteux mais la Ville du Mont-Dore a souhaité avoir de la qualité dans les plateaux repas. Il indique que, pour le moment, le surcoût ne sera pas répercuté sur le tarif des cantines.

La parole est donnée à M. LELONG qui souhaite, lorsque les chiffres de la caisse des écoles seront définitifs, reprogrammer une réunion. Il ajoute être satisfait d'entendre que certaines idées du groupe « Générations Mont-Dore » ont été retenues.

Mme MOREAU remercie l'exécutif d'avoir prévenu en avance quant à la distribution des guides de la rentrée.

M. le Maire adresse ses remerciements aux élus et agents de la Ville qui se sont portés volontaires pour distribuer les guides de la rentrée. Il fait remarquer que les directeurs et directrices d'écoles sont très satisfaits de la qualité du personnel dans les écoles. Concernant les travaux à entreprendre dans les établissements scolaires, il explique qu'un programme à l'année a été arrêté. La Ville a recruté du personnel, dont un plombier, pour étoffer les équipes, qui se présentera au prochain conseil municipal. Il rappelle que l'Etat soutient la Ville pour l'investissement d'installations nouvelles mais pas pour le fonctionnement des installations existantes. Malheureusement, les bâtiments vieillissent et la Ville a besoin de fonds pour leur entretien.

La parole est donnée à Mme JULIÉ qui indique avoir appris par la presse que l'école Adolphe BOUTAN avait fermé ses portes. N'ayant pas été invitée au groupe de travail sur le devenir de ce bâtiment, celle-ci présente le projet de son groupe.

« Nous avons constaté, et vous le savez comme nous, que la commune du Mont-Dore est relativement étendue et que les quartiers de Yahoué et de Pont-Des-Français regroupent de plus en plus d'habitants.

Malheureusement, ces habitants sont éloignés des services qui sont proposés par la Mairie.

Comme vous le savez, on a les habitants du Sud, les habitants du centre qui sont très gâtés puisqu'ils ont à proximité toute l'offre d'activité culturelle, scolaire, administrative, également le pôle de sécurité, et puis les habitants de Yahoué et de Pont-Des-Français, qui n'ont malheureusement, accès à aucune de ces offres.

J'ai appris même que la Mairie annexe de Yahoué n'existait plus et que seule une prestation d'inscription sur les listes électorales ou en tout cas d'état-civil était proposée.

Ces habitants sont vraiment éloignés de tous ces services que peut proposer notre commune.

Comme nous sommes très attachés à la proximité, car on considère que c'est la priorité de la commune, et que ce n'est qu'avec le dialogue et la proximité des habitants qu'on tissera du lien social et créera de la cohésion dans notre commune, nous souhaitons voir se mettre en place dans cette école, une maison de quartier.

Une maison de quartier animée et dynamique. Une maison qui pourrait regrouper une annexe de la Mairie mais également des activités sociales, culturelles, sportives et ce, pour toutes les générations.

Donc vous allez me dire, mais comment on finance ?

Actuellement, le bâtiment est à nous. La gestion de ce patrimoine est comprise dans le programme pluriannuel d'investissement.

Et s'agissant du fonctionnement, on voudrait un redéploiement des effectifs de la Mairie, des employés qui sont déjà dans des différentes directions, pour apporter ce service au plus proche de la commune parce qu'encore une fois, on considère que c'est son rôle.

Il y a également des appels à projets auxquels nous pourrions répondre, des appels à projets de l'Etat. Et puis il y a, à venir, la renégociation des contrats de développement.

Nous avons préparé ce projet, nous vous en donnerons une copie et nous espérons, à l'avenir, être associé au groupe de travail. »

M. le Maire explique que la province Sud a prévenu la Ville en fin d'année 2022 que cette école allait fermer, en raison de la baisse d'effectifs. Depuis, il n'y a pas eu de conseil municipal pour en discuter. Il rassure le groupe « Générations Mont-Dore » en indiquant qu'il n'y a aucun projet prévu pour le moment. La Ville entretiendra donc le bâtiment tel qu'il doit être entretenu. Il indique que la Ville a reçu des demandes (par exemple : l'institut spécialisé de l'autisme pour des structures adaptées). L'objectif de la Ville étant que les habitants de Yahoué s'approprient le lieu et puisse y trouver des services qui ne sont pas redondants. Il rappelle que durant 3 ans, des services à la population ont été proposés néanmoins, la mairie annexe de Yahoué n'était pas assez fréquentée et c'est la raison pour laquelle, les missions proposées ont été suspendues..

3. Modification de la délibération n°100/22/XI du 03/11/2022 portant décision modificative n°4 du budget principal de l'exercice 2022 :

La note explicative de synthèse n°01/23 du 17 février 2023 indiquait que :

« A la demande du haut-commissariat, il convient de modifier l'article 5 de la délibération ci-dessus référencée.

A l'article 5, le tableau récapitulatif des modifications apportées au chapitre 68 - « dotations aux provisions » fait état d'un ajustement du chapitre de 5 000 000 F CFP contre 4 000 000 F CFP indiqués en commentaire.

Ainsi, l'article 5 est modifié comme suit :

« Article 5 : Est autorisée la modification de + 4 000 000 F CFP des dotations aux provisions chapitre 68 « Dotations aux provisions ».

Chapitre	Intitulé	Budget 2022 avant DM	DM	Budget 2022 après DM
68	Dotations aux provisions	35 000 000	5 000 000	40 000 000
Total 657 - Subventions de fonctionnement		35 000 000	5 000 000	40 000 000

 »

Est remplacé par :

« Article 5 : Est autorisée la modification de + 4 000 000 F CFP des dotations aux provisions chapitre 68 « Dotations aux provisions ».

Chapitre	Intitulé	Budget 2022 avant DM	DM	Budget 2022 après DM
68	Dotations aux provisions	35 000 000	4 000 000	39 000 000
Total 657 - Subventions de fonctionnement		35 000 000	4 000 000	39 000 000

 »

Aucune observation en cours de séance.

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	25	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	5	-	-
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	3	-	-
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1	-	-
Total des voix	34	-	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4. Modification de la délibération n°102/22/XI du 03/11/2022 autorisant le versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe des ordures ménagères 2022 :

La note explicative de synthèse n°02/23 du 17 février 2023 indiquait que :

« A titre dérogatoire et sous certaines conditions, les communes peuvent prendre en charge dans leur budget propre une partie des dépenses au titre des services publics à caractère industriel ou commercial, par le versement d'une participation au budget annexe.

Il convient de préciser les modalités de calcul de la subvention d'équilibre.

Le produit de la redevance est resté quasiment identique entre 2021 et 2022, tout comme le nombre d'abonnés (8209 en 2021 à 8159 en 2022). Il s'établit à 335 668 985 FCFP pour 2022.

Cependant, les charges liées à la collecte des déchets, stables en 2021, ont augmenté de 8% en 2022 (202 MF FCFP), notamment en raison de l'inflation des prix sur l'énergie et le carburant.

Par ailleurs, l'affranchissement des courriers (4,850 MF FCFP) a connu une hausse (18% en 2022) liée à l'augmentation des tarifs de l'office des postes bien que le nombre d'abonnés reste stable voire diminue de 1% (-50).

Cette hausse des charges (+4%) a été constatée en fin d'année les portant à 346 468 985 FCFP, après la période de réglementation des prix, et ne pouvait pas être supportée par les usagers.

Par voie de conséquence, il est décidé de verser une subvention d'équilibre au budget annexe des ordures ménagères de 10 800 000 FCFP. »

Observations en cours de séance :

Mme JULIÉ demande si ce projet de délibération fait suite à une demande du contrôle de légalité.

M. le Maire répond par l'affirmative.

La conseillère municipale souhaite avoir la ventilation exacte des 10 800 000 FCFP venant obérer le budget.

De plus, elle ajoute avoir averti la Ville quant à l'impact sur la collecte. Étant donné qu'une partie des Mondoriens ne collecte pas les broyats laissés devant le domicile et qu'une autre partie des déchets verts ne sont pas broyés car ils ne correspondent pas au standard des végétaux pouvant être broyés, cela ajoute des dépenses pour la Ville puisqu'il faut parallèlement assurer un autre ramassage.

C'est pour cela qu'elle souhaite avoir un bilan, après un an de mise en œuvre, du broyage des déchets verts. Elle explique que beaucoup d'administrés se plaignent de la gestion des déchets verts qui ne sont pas ramassés ou qui bouchent les caniveaux.

Enfin, elle indique qu'à l'article 1 de la délibération, il est question d'une potentielle augmentation du tarif pour l'utilisateur de 3%. Or, dans le DOB il n'y a aucune proposition de la part de la Ville d'une augmentation du tarif, elle souhaite savoir ce qu'il en est.

Concernant ce dernier point, M. CARTEGINI répond que, pour l'instant, il n'est pas question d'augmentation mais simplement d'une réflexion. Il rappelle que le budget annexe des ordures ménagères est structurellement déficitaire. C'est donc pour cela que la Ville avait programmé une augmentation annuelle des tarifs de 1,5% jusqu'en 2019. Les circonstances ont fait qu'un résultat excédentaire avait été généré par les exercices précédents. Mais en regardant les chiffres, on s'aperçoit que chaque année, la Ville dégage un déficit. Pour le contenir, elle aurait dû continuer à appliquer cette augmentation. Il n'y a donc rien de surprenant à ce qu'il faille voter une subvention d'équilibre en 2022.

M. le Maire précise qu'un groupe de travail sur les déchets verts est prévu au premier semestre 2023. Les services de la Ville finalisent une étude sur la caractérisation des déchets verts broyés. Il indique qu'il communiquera les premiers résultats dans les semaines à venir.

Il explique que la moitié du tonnage des déchets verts (environ 5 000 tonnes) est broyée et que l'autre moitié est enfouie.

Il n'accepte pas d'envoyer autant de déchets verts à l'enfouissement, c'est pour cela que la Ville doit expérimenter d'autres traitements. Il explique que c'est le budget de la Ville qui prend cette part de 10,8 M FCFP car il n'est pas question d'augmenter la facture de l'administré.

Il rappelle que les conditions météorologiques de ces dernières années n'ont pas été en faveur de la commune.

Mme JULIÉ remercie M. le Maire pour le groupe de travail sur les déchets verts. Pour autant, elle rappelle que le groupe « Générations Mont-Dore » attend toujours la création d'un groupe de travail sur la route, la zone franche et sur l'éducation. Le budget annexe ordures ménagères est structurellement déficitaire depuis de nombreuses années. Malheureusement, aucune solution n'a été trouvée pour remédier à ce problème. Elle indique que c'est sur cette problématique que la Ville aurait

dû travailler avant de mettre en place des expérimentations portant atteinte à la salubrité, qui ont engendré des glissements de terrains et parfois même des inondations chez les administrés. Concernant les conditions climatiques évoquées par le Maire, elle répond que chaque année, il y a des cyclones et intempéries. La Ville était donc en capacité de prévoir ces phénomènes naturels. Selon elle, les solutions retenues ne sont pas les bonnes.

M. le Maire est conscient que le service n'est pas parfait. Pour autant, il indique qu'il faut changer les comportements. En effet, dès lors que les administrés payent un service de ramassage d'ordures ménagères, ils ont le droit d'apporter leurs déchets verts ou encombrants au quai d'apport volontaire. Néanmoins, certains continuent de déposer leurs déchets sur les trottoirs et dans les caniveaux, en dehors des jours de ramassage. Il explique que l'exécutif essaie de mettre en place une politique performante.

La parole est donnée à M. BERTHELOT qui explique qu'un bilan intermédiaire sur le marché du broyage de déchets est en cours de finalisation. Cette année, les fréquences de collectes ont été modifiées, elles sont passées de 9 à 6. Il explique que les végétaux de certains quartiers ne sont pas broyés car la Ville n'a pas eu d'offres satisfaisantes. Il ajoute qu'en effet, il peut y avoir des tas de déchets verts qui subsistent sur les trottoirs car des administrés ne respectent pas le calendrier. Par ailleurs, un grand nombre de mises en demeure sont réalisées par la police municipale.

De son point de vue : Il n'est plus question de continuer à enfouir les déchets verts car c'est une gabegie environnementale et il faut du temps pour changer les habitudes des usagers.

Concernant les ordures ménagères, il indique qu'avant de réaliser des expérimentations, il a fallu mettre en place des dispositifs tels que le puçage des bacs ou la récupération des statistiques de collecte.

Il rappelle que la Ville a précédemment eu un prestataire défaillant. C'est pourquoi, aujourd'hui, la Ville consolide les chiffres obtenus avec le nouveau prestataire. Une clause suspensive du contrat de collecte des ordures ménagères a été insérée, en fonction de la collecte des données. Ainsi, si le prestataire ne fournit pas ses données de collecte, le marché peut être résilié de plein droit car ces éléments sont nécessaires pour les expérimentations.

M. le Maire précise qu'à une époque, le service des ordures ménagères était subventionné par la Ville à plus de 100 M FCFP. Aujourd'hui, il est question de 10 M FCFP qui correspondent pour partie à des administrés qui quittent la commune sans rendre leur bac ainsi que de nouveaux administrés qui utilisent ces bacs non rendus, sans être enregistrés dans la base de données de la Ville. Il y a des choses à régler concernant les facturations. Il explique que la Ville peut arriver à un équilibre et que, dans le cas contraire, une augmentation ou une suppression de prestation sera mise en place. Il rappelle tout de même que le tarif de 11 000 FCFP/trimestre comprend le bac rouge, le bac jaune, les déchets verts et les déchets encombrants.

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	25	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	-	5	-
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	3	-	-
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	-	-	1
Total des voix	28	5	1

La délibération est adoptée à la majorité des membres présents.

5. Débat d'Orientations Budgétaires :

La note explicative de synthèse n°03/2023 du 17 février 2023 indiquait que :

Rapport du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2023



SOMMAIRE

<u>Sommaire</u>	2
<u>Présentation de la tenue du débat d'orientation budgétaire</u>	3
<u>Préambule – Le contexte économique et financier</u>	4
<u>1 - la situation financière de la ville</u>	7
A - Évolution de la section de fonctionnement	7
B - Évolution de la section d'investissement	11
C - L'endettement et la capacité de désendettement	13
D - La composition de la dette	14
E - Conclusion de l'analyse rétrospective	17
<u>2 - Rapport sur les orientations budgétaires</u>	17
A - Hypothèses en matière de recettes	17
B - Hypothèses en matière de dépenses	19
C - Hypothèses en matière de charges de personnel	20
D - Synthèse des projections en section de fonctionnement	22
E - Hypothèses en matière d'investissement	23
F - Hypothèses en matière de dette	29
G - Les grandes orientations budgétaires	30

Présentation de la tenue du débat d'orientation budgétaire

L'article L.212-1 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie prévoit la tenue d'un débat en conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice à venir ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés au cours des deux mois qui précèdent son vote. Les éléments indiqués ci-après sont des estimations et des orientations ; elles peuvent varier en fonction des informations provenant de la Nouvelle-Calédonie, de la Province ou de l'Etat, principaux apporteurs de ressources de la Ville. Les différents points abordés dans ce rapport sont présentés dans l'objectif de se conformer à la lettre et l'esprit des nouvelles obligations d'information du rapport d'orientation budgétaire imposées par le décret n°2016-841 du 24 juin 2016. Il est en effet prévu que ce rapport comporte les informations suivantes :

Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le budget.

Des informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature, la durée effective du travail dans la commune, l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Le rapport doit faire l'objet d'une délibération spécifique présentée au Conseil municipal, actant que le débat d'orientation budgétaire a bien eu lieu. Tel est l'objet du projet de délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Préambule – Le contexte économique et financier –

Le contexte international

La croissance économique mondiale : des prévisions largement revues à la baisse et une récession qui se précise.

La croissance mondiale a été de 3,1 % en 2022, et les perspectives s'établissent à 2,7% à moins de 2% en 2023 et 2024 soit une croissance dite modérée selon le fonds monétaire international.

L'inflation : une menace pour l'économie mondiale.

L'année 2022, a rappelé des situations similaires à celles vécues dans les années 70. Le risque de stagflation pèse sur la croissance et cela devrait perdurer jusqu'en 2024. Outre le ralentissement de l'activité impactée par le tassement de la demande, par la flambée du Covid-19 en Chine et par les effets transfrontaliers de la guerre en Ukraine, ce risque est induit par une fébrilité des intentions d'investissement et par la levée progressive des mesures d'accompagnement monétaire.

L'inflation mondiale a enregistré des hausses inattendues. Les projections visent avec un ralentissement sur 2023 pour atteindre les 5,7% contre 8% en 2022. Le tassement de la demande et les effets de la guerre en Ukraine ont provoqué une flambée des prix dans un large éventail de produits de base. Mais les incertitudes géopolitiques, l'approvisionnement énergétique, l'évolution du policy-mix et les risques climatiques constituent les principaux aléas pesant sur ces projections.

Il faudrait attendre fin 2024 pour espérer se rapprocher des niveaux d'avant la pandémie

Les prix du pétrole : un facteur préoccupant, une tendance du cours à la baisse mais incertain.

D'un point de vue énergétique, le prix du pétrole demeure un facteur préoccupant car les prévisions, de baisse, sont incertaines. Le ralentissement de l'économie mondiale anticipé devrait conforter les prévisions, mais de fortes incertitudes existent notamment sur le positionnement de la Russie sur la scène énergétique mondiale et l'arrivée de l'hiver dans l'hémisphère Nord.

Ainsi, les prix actuels reflètent une crainte de pénurie d'approvisionnement et la nécessité de réguler la demande. À moyen et long terme, le paysage énergétique devrait se modifier en favorisant la diversification des échanges, en renforçant la souveraineté énergétique des pays et en favorisant l'efficacité énergétique comme levier de la transition écologique, tout en espérant concilier la préservation des intérêts économiques et sociaux.

Un durcissement de la politique monétaire pour maîtriser l'inflation.

Pour faire face à ces difficultés, la politique monétaire internationale se durcit. Les taux directeurs des banques centrales notamment américaine et européenne se contractent et repartent à la hausse. La réduction de l'inflation apparaît comme une nécessité. Mais les différentes banques centrales devront se coordonner, sans pour autant remettre en cause leur indépendance pour ne pas encourager une possible récession mondiale.

Parité euro / dollar : un horizon qui apparaît stable.

La politique monétaire mise en place par la banque centrale européenne a également pour objectif de sauvegarder la compétitivité de l'économie européenne, en sécurisant la parité euro dollar qui devrait être stable sur 2022-2024 et en évitant un renchérissement du coût des importations.

Nickel : De belles perspectives pour l'or vert dans un contexte qui pousse à la prudence.

Le cours du nickel intéresse particulièrement la Nouvelle-Calédonie. Celui-ci devrait atteindre 23 400 dollars/tonne en 2022 et 23 770 dollars/tonne en 2023. Néanmoins, des incertitudes pourraient remettre en question les prévisions, notamment la baisse de la demande en Chine, où le nickel est un élément essentiel de l'industrie de l'acier inoxydable et les perturbations à venir en Europe liées à la flambée des prix de l'électricité ainsi que la dépendance des usines métallurgiques à l'égard de cet intrant. Ce métal non ferreux est toutefois au cœur des stratégies liées à la transition énergétique qui lui ouvrent de belles perspectives

Le contexte calédonien

Un essoufflement de la dynamique démographique.

La population de la Nouvelle-Calédonie est estimée au 1er janvier 2022 à 269 808 habitants. Le territoire est donc en situation de légère contraction démographique depuis le dernier recensement de 2019 (271 290). La situation s'est en effet inversée en l'espace d'une décennie. L'accroissement démographique qui s'établissait à +8,8 % pour la période intercensitaire 2009 – 2014, puis à +1,0 % entre 2014 et 2019, est désormais négatif (-0,4 % en 2021). Le solde migratoire négatif (10 000 départs entre 2014 et 2019 avec un maintien de cette tendance en 2020 et 2021) n'est plus compensé par le solde naturel positif, du fait de la baisse constante de la fécondité.

Un régime de croissance ancré en territoire négatif depuis 2018

Le produit intérieur brut (PIB) de la Nouvelle-Calédonie a dépassé les 1 000 Md FCFP en 2018 (estimation CEROM), mais sa croissance est désormais négative : -1,5 % par an en moyenne entre 2018 et 2021 en termes réels estimés, alors qu'elle était de 1,3 % sur la période 2012-2017.

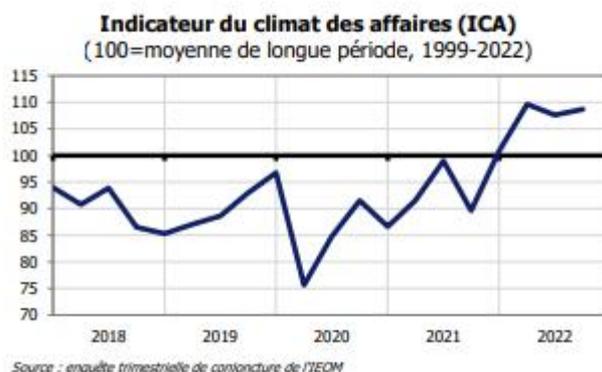
La croissance calédonienne n'a pas rebondi en 2021 (soit -3 %, selon les premières estimations du CEROM), à la différence de la plupart des pays développés y compris la métropole et les autres outre-mer. L'enchaînement de crises inédites (institutionnelle, politique, sanitaire), dont plusieurs sont propres à la Nouvelle-Calédonie, explique principalement cette tendance baissière.

Une reprise de la croissance à l'épreuve des incertitudes.

L'économie calédonienne montre toutefois une meilleure résilience que prévu depuis la fin de l'année 2021, grâce notamment aux nombreuses mesures d'aide et de soutien déployées dans le cadre de la crise sanitaire. En dépit des difficultés persistantes d'approvisionnement, l'économie calédonienne semble en effet bien résister, portée par une résilience de l'emploi, du pouvoir d'achat des ménages et du taux de marge des entreprises.

Ainsi, l'indicateur du climat des affaires établi par l'IEOM au 3 T 2022 a progressé de 19 points en un an depuis la sortie de crise. Plusieurs signaux encourageants ont effectivement été enregistrés ces derniers mois : l'emploi privé a atteint un record historique au second trimestre 2022, la consommation

des ménages s'est révélée résiliente, certains secteurs comme le tourisme ont vu l'activité redémarrer et la production de crédits a progressé.



Cependant, pour 2023, la projection est donc entourée d'incertitudes très larges. Les aléas portent principalement sur les comportements de consommation et d'investissement des ménages et des entreprises. Le choc supplémentaire lié à l'explosion des prix de l'énergie et de l'alimentation pourrait en effet freiner l'activité pour les prochains mois.

Des tensions sur la trésorerie et des investissements incertains des entreprises

De plus, l'environnement économique présente plusieurs facteurs de vulnérabilités, notamment l'accroissement du niveau d'endettement du privé comme du public. Les tensions sur la trésorerie des entreprises et des finances publiques risquent de s'aggraver avec le début de la phase de remboursement des prêts garantis par l'État (PGE). Une incertitude existe également sur la capacité de financer de nouveaux investissements, ainsi que les déficits persistants des comptes sociaux. Sur les plans politique et institutionnel, les prochaines discussions avec l'État sont source d'espoirs et d'incertitudes, avec des effets probables sur la confiance et l'attractivité de la Nouvelle-Calédonie.

En outre, dans une situation de déficits persistants des comptes sociaux, le niveau d'endettement de la Nouvelle-Calédonie s'aggrave avec le recours aux emprunts auprès de l'agence française de développement (AFD) et s'élève à 255 %.

Dans ce contexte de menace de l'inflation et de marges de manœuvres budgétaires très limitées, des réformes structurelles majeures sont nécessaires dans l'objectif notamment de soutenir les entreprises et les ménages.

1) La situation financière de la ville

Afin d'analyser et d'expliquer la situation financière de la commune, l'année 2019 est retenue comme année de référence. En effet, les deux années précédentes, 2020 et 2021, ont été marquées par des conditions très particulières, pandémie mondiale, guerre en Ukraine, crise institutionnelle en Nouvelle-Calédonie, qui ont eu des effets importants pour les collectivités.

Ainsi le projet du compte administratif 2022 consolidé de la ville prévoit un résultat de 226M FCFP contre 441M FCFP en 2021.

Il est à noter que sur les exercices précédents, une part du résultat d'exploitation a été affectée en section de fonctionnement (245M FCFP en 2020 et 145M FCFP en 2021) au lieu de la section d'investissement.

Consolidé (BV+EAU+ASS+OM+LOT)	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Recettes de fonctionnement	4 419 675 783	4 398 427 801	4 416 768 748	4 191 911 996	4 171 867 764
<i>dont résultat d'exploitation reporté</i>			245 466 069	144 536 635	
Dépenses de fonctionnement	3 520 406 993	3 786 461 636	3 862 058 416	3 750 634 240	3 945 144 859
R-D = résultat de fonctionnement	899 268 790	611 966 165	554 710 332	441 277 756	226 722 905

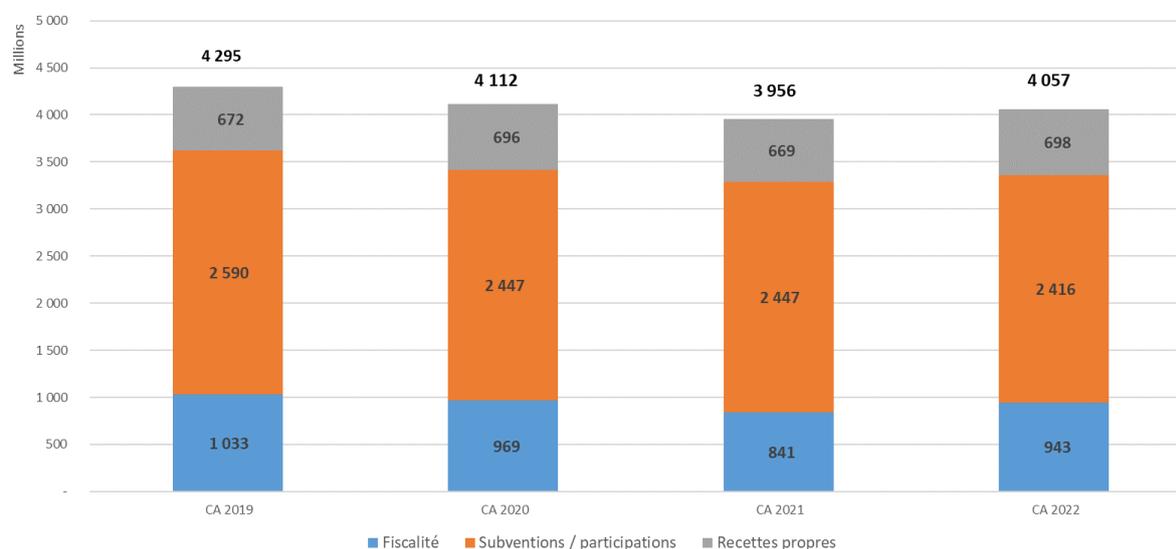
A) Évolution de la section de fonctionnement

Afin de pouvoir analyser concrètement la situation financière de la commune, les chiffres suivants sont présentés en réels c'est-à-dire sans les opérations d'ordre tels que les amortissements, ou les charges et produits exceptionnels.

a) Les recettes de fonctionnement de 2019 à 2022.

Les recettes de fonctionnement enregistrent une baisse importante concernant les années 2021 et 2022.

Toutes recettes de fonctionnement réelles confondues sur la période 2019-2022, la perte enregistrée s'établit à 238M FCFP provenant des recettes fiscales à hauteur de 90M FCFP (dont 10M FCFP sur les centimes additionnels et 80M FCFP des autres recettes fiscales) et des dotations pour 174M FCFP (notamment sur le FIP). En revanche, les recettes propres évoluent de 26M FCFP.



Le montant des participations et des subventions a diminué de 173,7M FCFP.

Cette baisse s'explique en premier lieu par le mauvais rendement fiscal du budget de la Nouvelle-Calédonie, notamment de son budget de répartition passant de 112Md FCFP en 2019 à 104Md FCFP en 2022 qui a entraîné une baisse des dotations du fonds de péréquation pour les communes.

Ainsi l'enveloppe globale pour l'ensemble des communes d'un montant de 19 307M FCFP en 2019 est passée à 18 869M FCFP en 2021. Cette baisse de 438M FCFP a impacté la commune pour un montant de 33M FCFP.

L'aide de la province Sud en 2019 a été de 176M FCFP supplémentaires dont, 100M FCFP pour les missions de la Police Municipale (50M FCFP au titre de l'exercice 2019 et 50M FCFP de rattrapage de 2018), 50M FCFP pour l'entretien des équipements de proximité et 25M FCFP au titre du Contrat d'Agglomération.

Sur ces participations, seules 35M FCFP pour les missions de la Police Municipale et les recettes liées au Contrat d'Agglomération demeurent.

Entre 2019 et 2022 la Ville a perdu 90M FCFP de produits de la fiscalité.

Article	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
7321 Centimes additionnels - Enregistrement	192 216 180	159 543 720	134 577 870	168 600 400
7322 Centimes additionnels - IRVM	26 534 671	16 183 852	20 045 424	19 686 789
7323 Centimes additionnels - Patentes	312 489 834	333 687 195	267 875 971	322 727 706
7324 Centimes additionnels - Licences	1 484 599	1 531 099	2 095 500	1 522 800
7325 Centimes additionnels - Fonciers	220 849 225	221 916 772	220 329 191	230 546 593
Centimes additionnels	753 574 509	732 862 638	644 923 956	743 084 288
7338 Autres taxes		1 082 144	2 603 125	807 070
7351 Taxes sur l'électricité	162 005 878	160 844 368	159 592 121	164 187 872
7374 Produits des amendes de police	10 919 507	2 078 450	3 618 391	2 800 953
7375 Produits des taxes de circulation	27 534 600	26 298 000	24 969 600	22 507 200
7378 TCA	38 385 823	26 112 975	3 158 091	8 780 177
7388 FPIC	40 093 554	20 046 780	2 202 150	1 101 075
Autres recettes fiscales	278 939 362	236 462 717	196 143 478	200 184 347
Total Chapitre 73	1 032 513 871	969 325 355	841 067 434	943 268 635

Ainsi, on peut observer une baisse de 10,5M FCFP de centimes additionnels provenant d'une diminution des droits d'enregistrements (-23,6 MF CFP) et l'impôt sur les revenus des valeurs mobilières liés (-6,8 MF CFP), compensé par l'augmentation d'un montant de 9,6 MF CFP de la contribution foncière et celle de la patente pour 10,2 MF CFP.

Pour mémoire, l'assiette de la patente repose sur les importations et les exportations de l'année N-1. Le rôle de la patente, établi au mois d'octobre de l'année suivante n'est reversé par la Nouvelle-Calédonie qu'à partir d'avril de l'année suivant l'émission du rôle.

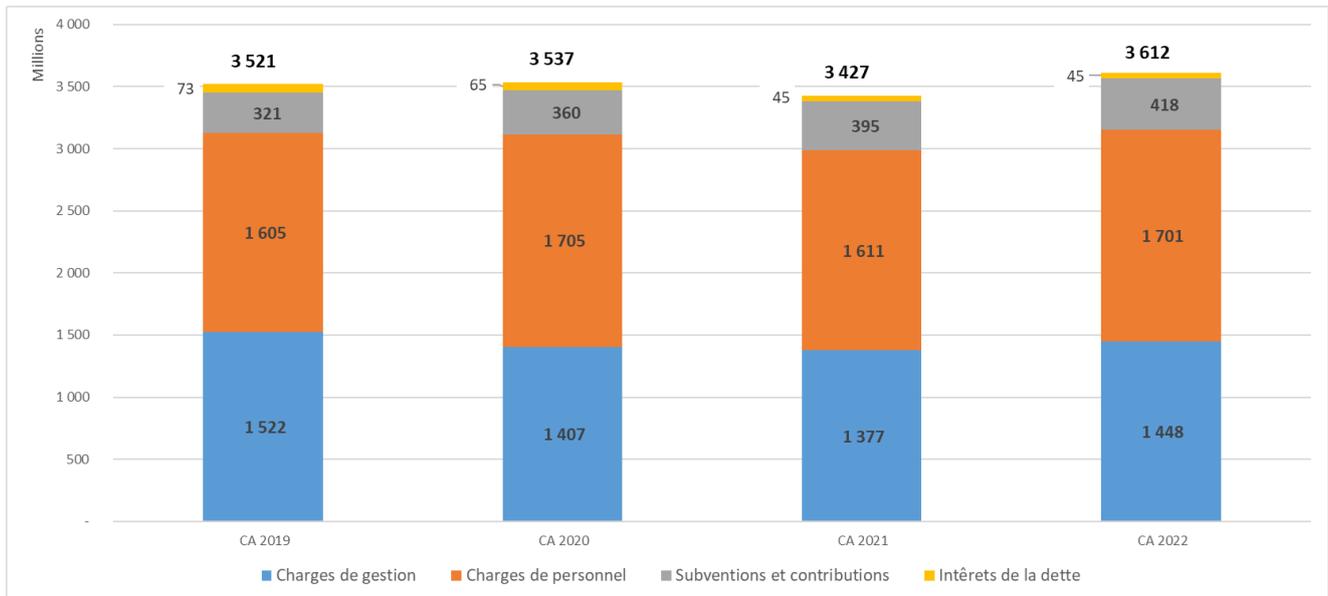
Ainsi, la mauvaise performance de l'année 2021, notamment due aux événements de l'usine du sud, sera donc ressentie en 2023 dans la comptabilité communale.

Enfin, pour compléter l'explication de la diminution des produits de la fiscalité on observe une diminution de -29,6M FCFP sur la taxe communale d'aménagement et de -38,9M FCFP de FPIC (fonds versé par l'Etat) en forte baisse pour n'être plus que de 1M FCFP en 2021.

La diminution de la fiscalité est compensée par une augmentation des recettes des produits de gestion courante d'un montant de 25 MF CFP liée essentiellement aux redevances de EEC et des revenus des immeubles.

b) Les charges de fonctionnement de 2019 à 2022

La maîtrise des charges courantes confirmée, les charges de personnel ont subi les différentes réformes des statuts, de la caisse locale de retraite, et de la contribution sociale de solidarité.



Concernant les dépenses de fonctionnement, le niveau des charges courantes a diminué par rapport à 2019 d'un montant de 64M FCFP.

Les charges de personnel, les différentes réformes (statut des contractuels pour 40 millions, la CCS, la CLR) ainsi que le glissement vieillesse technicité (15 millions) ont généré une hausse d'un montant de 95M FCFP par rapport à 2019.

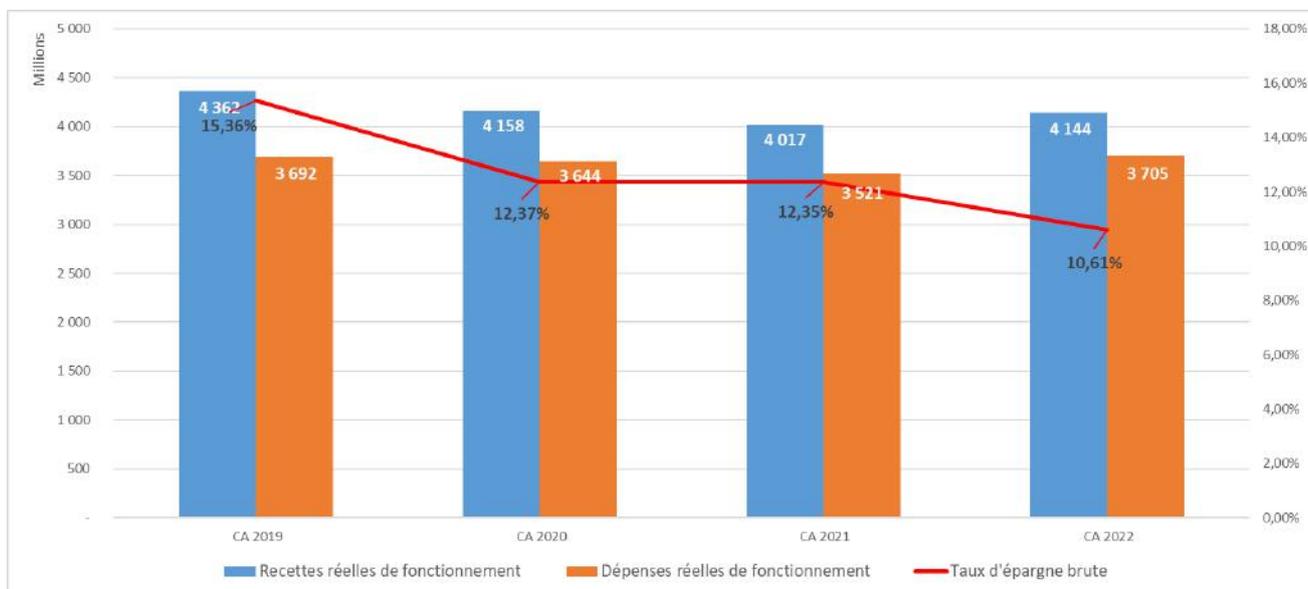
Par rapport à 2021, le chapitre des subventions augmente de 23M FCFP sous l'effet du réajustement du budget de fonctionnement du SMTU.

Un niveau de dépense élevé du fait de l'amortissement du patrimoine

Si les variations des recettes réelles de fonctionnement et des dépenses réelles de fonctionnement ont un impact dans la variation des résultats, il faut aussi tenir compte des opérations d'ordre, de montant élevé, essentiellement en dépenses de fonctionnement. Pour mémoire, la Ville a mis en conformité en 2019 la tenue de son patrimoine. Ce gage de sincérité des comptes et d'orthodoxie comptable, se traduit par un surcroît de dépenses d'amortissement des immobilisations (79,8M FCFP au CA 2019 ; 192,5M FCFP au CA 2020, 178M FCFP au CA 2021 et 217M FCFP au CA 2022) qui diminuent d'autant le résultat de fonctionnement.

L'épargne brute (et le taux d'épargne brute).

L'épargne brute prévisionnelle 2022 s'établira probablement à 439M FCFP. Elle résulte de la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Son taux serait en conséquence de 10,61%



Le taux d'épargne brute des communes de plus de 10 000 habitants a connu une érosion régulière et stagne entre 13% et 14% (source AFD, publication de l'Observatoire des communes de 2022).

Le taux d'épargne de la Ville du Mont-Dore s'établissait en 2019 à un niveau supérieur d'un point. La diminution du taux d'épargne des communes, provenant d'une augmentation des dépenses et d'une réduction des recettes déjà observée en 2021, se confirme en 2022.

En 2022, un point d'épargne représente environ 40M FCFP, au vu du niveau des dépenses et des recettes.

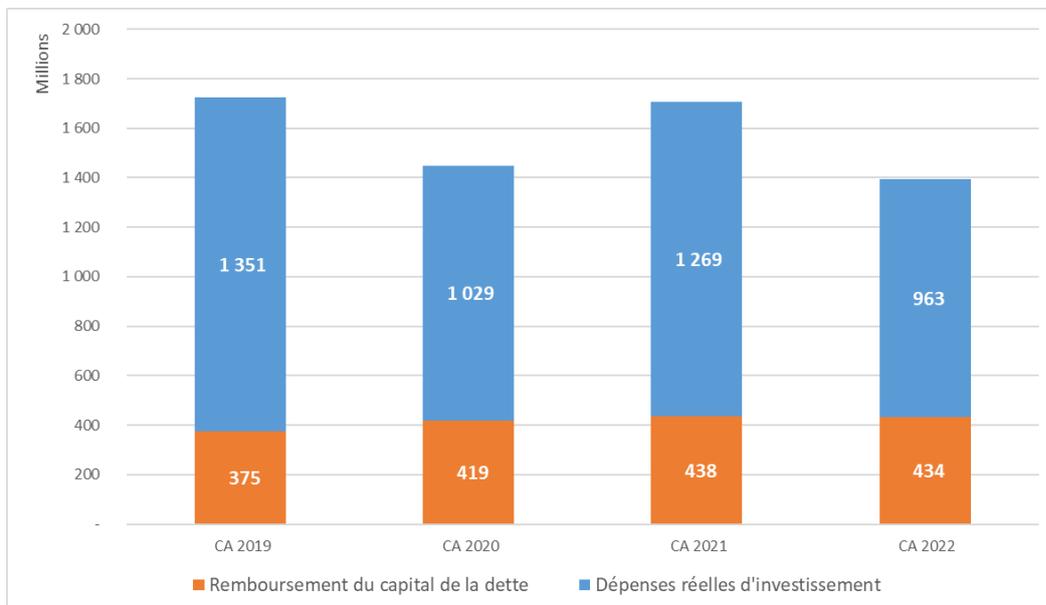
L'épargne nette correspond à l'épargne restant après avoir retranché le remboursement du capital de la dette. Fin 2022, l'épargne nette dégagée devrait ressortir à 6,2M FCFP.

Consolidé (BV+EAU+ASS+OM+LOT)	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Épargne brute	669 837 598	514 419 649	496 152 880	439 783 105
Remboursement du capital de la dette	374 799 878	419 417 731	437 571 553	433 629 023
Épargne nette	295 037 720	95 001 918	58 581 327	6 154 082
Taux d'épargne brute	15,36%	12,37%	12,35%	10,61%

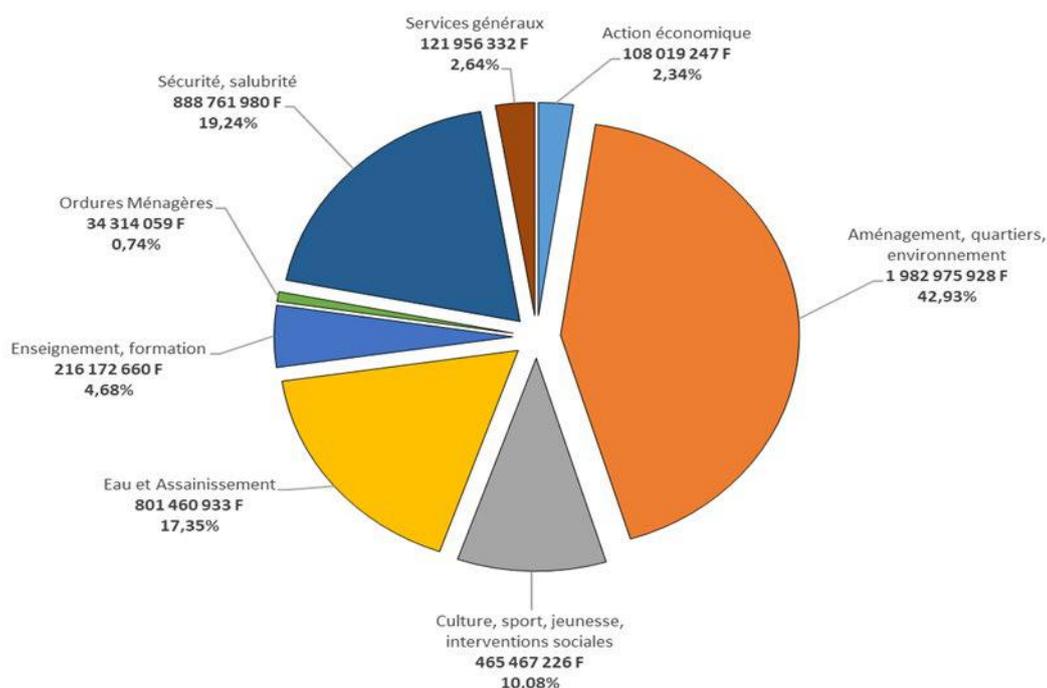
B) Évolution de la section d'investissement

Le solde d'investissement devrait être négatif de 758 000 FCFP au terme de l'exercice 2022. Ce résultat s'entend hors restes à réaliser 2022/2023.

Avec quasiment 1Md FCFP d'investissements réalisés contre plus de 1,4 milliards en 2019, la dynamique d'investissement a été impactée au cours de l'année 2020, du fait de la baisse des dotations du FIP et les effets de la première crise sanitaire. Néanmoins, les efforts de gestion opérés ont permis, en 2022, de relever à presque 1Md FCFP le niveau du programme d'investissements de la collectivité.



La commune a investi plus de 4,6 Md FCFP en 4 ans :



Le financement des investissements s'est opéré en moyenne par l'épargne nette à 10%, par des emprunts à hauteur de 66% et par des subventions d'investissement pour 17%.

Consolidé (BV+EAU+ASS+OM+LOT)	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Total 2019-2022
Dépenses réelles d'investissement	1 351 152 286	1 029 354 428	1 268 970 393	962 577 408	4 612 054 515
Épargne nette	27,79%	8,95%	5,52%	0,58%	10%
Subventions perçues	10,38%	6,44%	30,58%	24,75%	17%
Emprunts	82,89%	93,26%	62,99%	49,54%	66%

C) L'endettement et la capacité de désendettement

Pour financer ses investissements en complément de son autofinancement, le Mont-Dore a recours à des financements bancaires. Ces mobilisations de fonds ont été nécessaires pour financer des

aménagement sportifs dont le bassin ludique et la rénovation de l'IOH, des aménagements de parcs, agrandissement de la médiathèque, le déploiement du photovoltaïque sur la toiture de 10 écoles et 26 bâtiments communaux, les aménagements du Mont Goumba et le long de la route de la montagne des sources, des réseaux d'eau et du revêtement routier.

En 2022, la Ville a eu moins recours à l'emprunt qu'au cours des trois exercices précédents pour financer ses dépenses d'équipement. La période étant particulièrement favorable, l'emprunt offrant des financements à taux bas, la Ville a contracté une part importante de prêts à taux bonifiés, très bonifiés et à taux 0.

L'encours de la dette augmente et la capacité de désendettement, qui représente le nombre d'années qu'il faudrait à la collectivité pour rembourser la totalité de son encours de dette si elle y consacrait la totalité son épargne, s'amenuise.

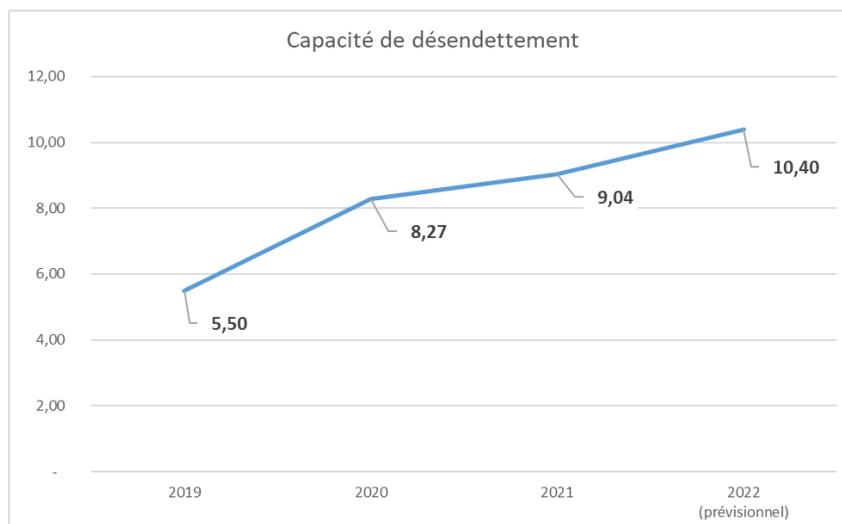
L'endettement s'établit à 4,5 Md FCFP en hausse de 10,2 % sur la période. La capacité de désendettement est désormais de 10,4 années.

La durée théorique de désendettement de la Ville demeure dans les objectifs qu'elle s'est fixée, inférieure à 12 ans. En effet, la norme en France métropolitaine selon le décret n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 est de 12 ans pour les communes. Le Mont-Dore n'est pas un cas isolé : l'observatoire des communes de Nouvelle-Calédonie de 2022 de l'AFD précise que la capacité de désendettement des communes de plus de 10 000 habitants se dégrade plus nettement. Ainsi, ce délai de désendettement représentait 4.5 années en moyenne en 2018/2019 pour être supérieur au seuil maximum prudentiel de 7 années recommandé par l'AFD.

La politique en matière de dette reste de chercher à bénéficier de taux encore bas et à adapter la durée d'amortissement des emprunts aux durées d'amortissement des biens qu'ils financent.

Jusqu'en 2022 avec la diminution des taux, les emprunts longue durée présentaient des taux abordables. De ce fait, les durées d'amortissement s'allongent, le capital est remboursé plus lentement et, par conséquent, le volume de dette devrait être plus important. L'accroissement de ce volume contribue à faire diminuer la capacité de désendettement. Il faudra tenir compte de ces éléments pour ne pas tirer de conclusion erronée sur la détérioration de la capacité de désendettement. La politique de la Ville en matière d'emprunt consiste à adapter les durées d'amortissement de la dette sur la durée de vie du bien ; elle peut également viser à faire correspondre la durée d'amortissement de la dette avec le plan de financement du bien.

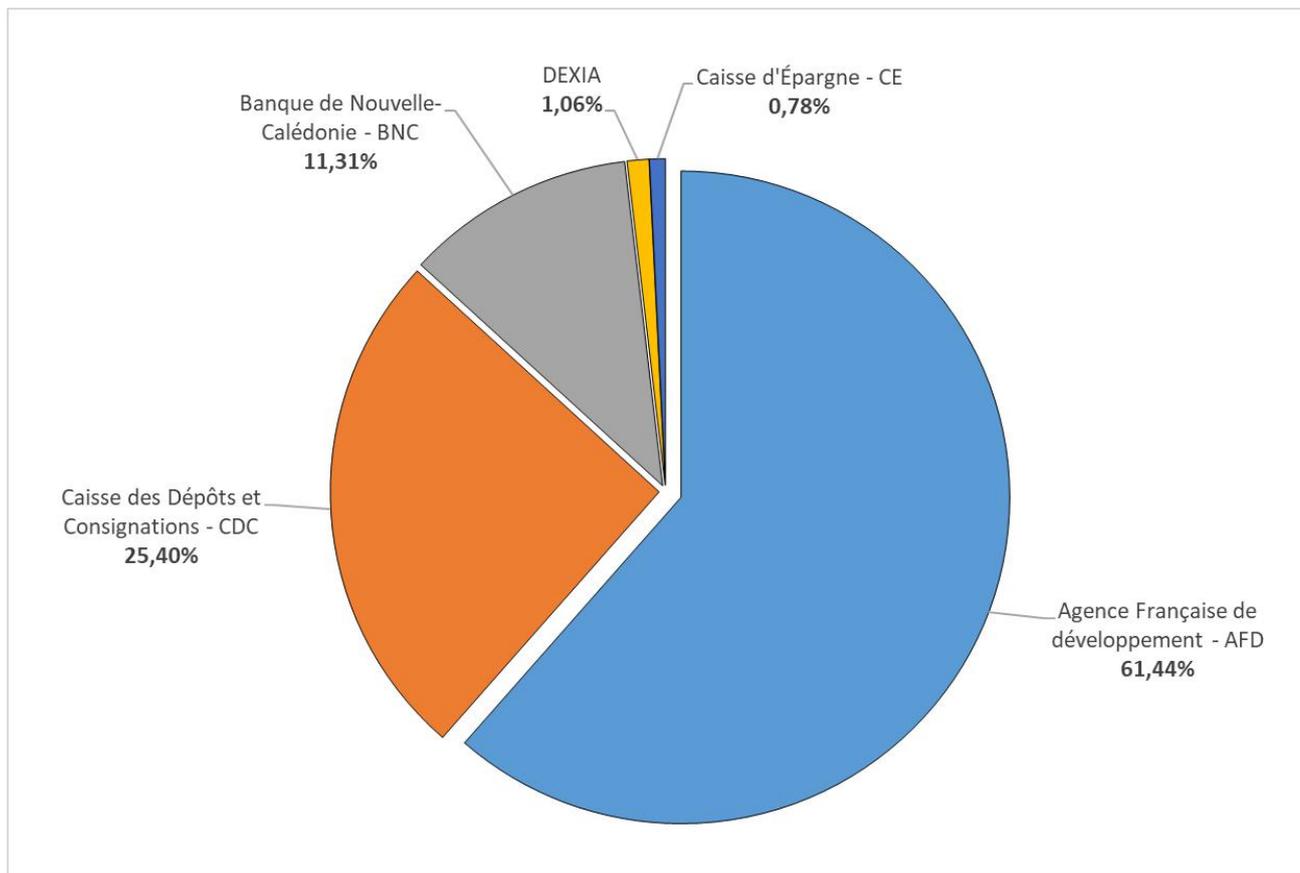
Toutefois une vigilance particulière est nécessaire sur le niveau d'endettement de la ville du Mont-Dore pour limiter désormais le recours à l'emprunt et travailler davantage sur le recours au fonds de roulement en prévision de difficulté à mobiliser de nouveaux crédits.



D) Composition de la dette

Au 31 décembre 2022, la Ville détiendra un encours de dette de 4 574 MF. Elle a eu en majorité recours aux prêts de l'Agence Française du Développement (AFD) dont l'offre est adaptée au financement d'opérations d'investissement sans affectation particulière. De surcroît, les taux proposés par cet organisme sont les plus attractifs du marché, d'autant que l'Agence offre désormais des durées de remboursement plus longues que 15 années.

Organisme preteur	Capital restant dû
Agence Française de développement - AFD	2 810 610 809
Caisse des Dépôts et Consignations - CDC	1 161 739 433
Banque de Nouvelle-Calédonie - BNC	517 521 931
DEXIA	48 666 674
Caisse d'Épargne - CE	35 784 650
TOTAL	4 574 323 497



La structure de la dette ne présente pas de difficulté. Désormais seuls deux emprunts sont structurés, avec de surcroît, une structure simple (Charte Gissler 1-B). L'emprunt Dexia « investissements 2007 » qui est un de ceux-ci, sera d'ailleurs entièrement remboursé en 2022 et le second, l'emprunt Caisse d'épargne « investissements 2008 », sera soldé en 2023. Les emprunts restants sont à taux fixe, indexé sur l'Euribor, ou intègrent une variable liée au livret A. Le taux d'intérêt moyen est de 2%. Cependant, considérant le contexte mondial actuel, les taux remontent et avoisinent plus les 3,5%.

Organisme preteur	Objet de l'emprunt	Date de mise à disposition	Durée	Date d'échéance	Mt. Initial	Capital remboursé en 2022	Capital restant dû au 31/12/2022	Taux
CDC	Financement lotissement La Coulée	21/02/2008	15	01/06/2023	250 000 000	9 621 588	9 578 656	1,20
CE	Investissements 2008	27/08/2008	15	25/08/2023	250 000 000	17 871 229	17 451 335	4,88
CE	CE/CF-Acquisition terrain Babin	29/01/2009	15	30/01/2024	220 000 000	15 257 000	18 333 315	4,60
DEXIA	Investissements 2009	05/12/2009	15	01/01/2025	79 999 972	5 531 843	11 999 990	2,00
AFD	Financement OP Centre Ville	07/12/2009	15	28/11/2024	119 928 358	9 949 888	19 260 020	2,96
BNC	Investissements 2009	03/06/2010	15	08/06/2025	200 000 000	15 206 336	37 374 000	1,25
DEXIA	Investissements 2010	19/07/2010	15	01/08/2025	200 000 000	14 568 658	36 666 684	3,46
AFD	Investissements 2010	24/12/2010	16	30/04/2026	119 928 401	9 814 346	32 541 847	2,76
AFD	Investissements 2011	19/10/2011	15	31/08/2026	200 000 000	16 076 020	60 961 572	2,54
CDC	Investissements 2011	31/01/2012	15	01/02/2027	150 000 000	13 984 401	61 340 181	4,51
CDC	Financement SO Vallon-Dore	20/12/2012	15	01/01/2028	100 000 000	7 881 872	39 729 908	1,50
AFD	Investissements 2012	05/06/2013	14	30/11/2026	389 976 134	31 958 268	123 870 192	1,50
CDC	Financement équipements bâtiments publics 2013	27/12/2013	15	01/07/2029	258 018 497	19 387 596	124 273 676	1,50
CDC	Financement travaux infra eau potable et assainissement 2013	27/02/2014	21	01/04/2035	92 903 938	5 205 620	59 263 588	1,50
AFD	Investissements 2013	01/08/2014	14	28/05/2028	200 000 000	18 590 408	97 472 057	1,69
AFD	Investissements 2014	01/01/2015	14	31/05/2029	200 000 000	15 939 984	96 273 206	1,06
CDC	Financement travaux infra eau potable et assainissement 2014	01/01/2015	21	01/01/2036	115 510 739	6 083 120	73 013 030	1,50
CDC	Financement travaux espace public / voirie 2015	01/01/2015	15	01/04/2030	279 861 097	21 210 881	146 641 599	1,50
AFD	Investissements 2015	19/01/2016	14	31/05/2030	160 000 000	13 874 808	99 506 236	1,17
AFD	Investissements 2016	16/11/2016	14	30/08/2030	146 000 000	12 544 404	91 720 045	1,48
AFD	Investissements 2017	02/02/2017	14	28/11/2030	244 000 000	20 965 232	155 277 828	1,91
AFD	Investissements 2017	22/12/2017	15	30/09/2032	100 000 000	7 729 068	69 007 679	1,79
AFD	Investissements 2018	28/09/2018	14	31/05/2033	300 000 000	24 522 659	232 310 979	1,91
BNC	Investissements 2009	02/07/2019	20	02/07/2039	200 000 000	13 438 750	167 500 000	2,10
BNC	Financement lotissement La Coulée 2014	08/07/2019	14	23/03/2034	35 000 000	2 858 116	28 493 023	2,15
CDC	Financement Pôle sécurité - Gendmerie	07/08/2019	32	27/01/2053	75 972 554	3 875 549	73 598 412	2,04
CDC	Financement Pôle sécurité - Gendmerie	07/08/2019	32	01/07/2053	406 443 920	20 930 060	393 524 130	1,75
AFD	Investissements 2019	01/12/2019	20	31/05/2039	169 000 000	9 414 104	144 645 781	0,85
AFD	Investissements 2019	01/12/2019	20	30/11/2039	212 028 640	11 827 348	181 724 778	0,85
AFD	Investissements 2019	01/12/2019	20	30/11/2039	93 078 759	4 773 270	78 758 949	0,00
AFD	Financement travaux infra assainissement 2019	01/12/2019	20	30/11/2039	21 000 000	1 143 674	18 067 374	0,85
AFD	Investissements 2020	02/06/2020	20	31/03/2040	478 997 613	26 527 184	433 148 255	0,78
AFD	Investissements 2020	02/06/2020	20	31/03/2040	101 073 986	5 250 940	90 824 911	0,13
CDC	Financement Réservoir de PDP L'Arrouaie	01/10/2020	40	27/12/2061	77 519 093	4 470 711	75 579 953	1,50
CDC	Financement Réservoir de Robinson	01/10/2021	40	01/12/2061	65 593 079	2 610 602	63 952 267	1,50
AFD	Investissements 2021	20/10/2021	20	30/09/2041	235 000 000	13 957 590	229 795 456	1,51
AFD	Investissements 2021	20/10/2021	20	30/09/2041	112 000 000	6 005 728	109 249 136	0,45
AFD	Investissements Développement durable 2021	20/10/2021	20	30/09/2041	19 000 000	1 004 860	18 527 020	0,31
AFD	Investissements 2021	20/10/2021	20	30/09/2041	237 076 372	13 882 103	231 747 440	1,36
CDC	Financement renforcement AEP Corde Blus	01/03/2022	41	27/06/2062	41 766 109	1 658 896	41 244 033	1,50
AFD	Investissements 2022	24/08/2022	15	30/04/2037	41 364 022	2 005 006	41 364 022	1,66
AFD	Investissements Développement durable 2022	24/08/2022	15	30/04/2037	104 000 000	4 437 541	104 000 000	2,30
AFD	Financement investissement assainissement 2022	24/08/2022	15	30/04/2037	1 838 400	89 110	1 838 400	1,66
AFD	Financement investissement eau 2022	24/08/2022	15	30/04/2037	48 717 626	2 361 451	48 717 626	1,66
BNC	Investissements 2022	27/09/2022	15	27/09/2037	145 000 000	11 457 348	142 969 413	2,30
BNC	Investissements 2022	27/09/2022	15	26/09/2037	145 000 000	12 404 824	141 185 495	3,44
						510 159 994	4 574 323 497	

Si la Ville ne devait plus avoir recours à l'emprunt, sa dette passerait sous la barre du milliard en 2035.

En plus de ses propres emprunts, la Ville peut être appelée au remboursement d'emprunts qu'elle s'est engagée à garantir auprès d'établissements bancaires :

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital	Annuité versée au cours de l'exercice
2013	ZAC BOULARI (50% garantis)	SECAL	10	Anuelle	605 011 922	161 494 045	78 091 659
2014	Acquisition des titres de la SADET	SIGN	20	Mensuelle	3 937 947 420	3 024 566 517	210 278 818
2014	Acquisition matériels et camion	SAEML "MONT-DORE ENVIRONNEMENT	12	Mensuelle	160 323 483	64 227 727	14 579 314
					4 703 282 825	3 250 288 289	302 949 791

Pour mémoire, par délibération n°59/13/VIII du 22 août 2013, la ville du Mont dore s'est portée garante pour la SECAL afin de financer une partie des travaux d'équipements du centre-ville à Boulari à hauteur de 50% soit un montant de 302 MF CFP.

Pour rappel, par délibération n°43/14/VII du 31 juillet 2014, la commune s'est portée garante au SIGN à hauteur de 16,03% de l'emprunt d'un montant de 3,9 MF CFP pour acheter les parts de la SADET.

E) Conclusion de l'analyse rétrospective

Dans un contexte où la crise sanitaire s'est installée durablement et la conjoncture économique locale s'est aggravée, la ville a maintenu ses équilibres financiers en continuant à investir au profit des mondoriens tout en soutenant le tissu économique.

En 2022, la commune a dû faire face à l'ensemble des réformes de la fonction publique et de la fiscalité, dont celle de la CCS, entraînant une augmentation de ses charges de personnel. Par ailleurs, les subventions et contributions ont augmenté de 6% pour contribuer au déficit du SMTU notamment.

Le Mont-Dore aura eu un exercice 2022 compliqué à tous niveaux, avec un résultat de fonctionnement en baisse (226 MF) par rapport aux années précédentes. En dépit de cela, l'épargne répond à l'objectif de se rapprocher des 500 MF (439 MF) et le taux d'épargne reste correct (10,61%) correspondant à la moyenne des communes de plus de 10 000 habitants.

Le résultat est d'autant plus satisfaisant que les services de la Ville ont dû faire face à des phénomènes climatiques sans précédent nécessitant des travaux conséquents à la suite des éboulements. Alors que certains chantiers sont de la compétence de la Nouvelle-Calédonie. Ces opérations ont été exécutées sans contribution supplémentaire de l'institution.

En attendant une sortie de crise et les réformes structurelles indispensables pour une reprise de l'économie du pays, les efforts de gestion doivent impérativement être poursuivis en l'absence de visibilité sur l'évolution des ressources communales, afin de garantir une épargne optimale pour le financement des investissements et assurer la solvabilité de la collectivité.

Pour 2023, l'exécutif poursuivra sa politique prudentielle en matière de gestion et proposera un programme d'investissement.

2) RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

A) Hypothèses en matière de recettes

Le FIP fonctionnement reste du même niveau qu'en 2022.

Le FIP fonctionnement dépend du budget de répartition de la Nouvelle-Calédonie. Ce budget est composé principalement des impôts liés à l'activité économique tel que l'impôt sur les sociétés, lié à l'importation des marchandises tel que les droits de douanes, ou sur les revenus des salariés tel que l'impôt sur le revenu.

Le rendement de ces impôts dépend de la situation économique du pays. Ainsi, en 2016, deux usines se construisaient en Nouvelle-Calédonie entraînant une situation économique florissante. Depuis, les différents événements tant sanitaires qu'institutionnels et économiques des années 2020 à 2022 ont modifié les conditions de rendement fiscal.

L'assiette du budget de répartition est donc passé de 117,6Md FCFP en 2016 à 107Md FCFP en 2022 soit une diminution de 10Md FCFP. Ainsi, l'impôt sur les sociétés qui représentait 31Md FCFP en 2016 n'est plus que de 25Md FCFP en 2022, l'impôt sur les revenus d'un montant d'environ 23Md FCFP en 2016 représente 21,5Md FCFP en 2022. En revanche, les droits de douane avec un montant de 6,169Md FCFP en 2016 augmentent pour passer à 7,4Md FCFP en 2022. Cette augmentation

s'explique par celle du fret (+40%) au cours de ces deux dernières années, l'assiette de cet impôt s'établissant sur une valeur de marchandise (cout assurance, fret).

Ainsi, l'assiette du FIP fonctionnement pour les 33 communes qui s'établissait à 19,306 Md FCFP en 2021 est passée à 18,868 Md FCFP en 2022 et devrait stagner en 2023.

C'est pourquoi la ville maintiendra une prévision de 1,403Md FCFP pour 2023 et les années suivantes jusqu'à 2025.

L'assurance du soutien de l'Etat

Seule donnée constante, le niveau des recettes provenant de l'Etat : la Ville peut compter sur ces recettes qui resteront stables au vu de la Loi de finances 2023.

Des recettes fiscales stimulées par l'activité de l'usine du Sud

Si en 2023 le produit des centimes additionnels devrait se rapprocher de celui, plutôt faible, encaissé en 2021, 2024 connaîtra les premiers effets d'une activité revigorée, dopée par la hausse conjoncturelle du cours du nickel.

En effet, les centimes additionnels de la patente seront en hausse en relation avec les exportations de Prony Ressources Nouvelle-Calédonie. Ainsi, le rôle de la patente 2022 comptabilisé dans le BP 2023 porte sur les exportations de 2021 qui ont été de l'ordre de 30,8Md FCFP. En 2022, les exportations seraient de l'ordre de 50Md FCFP.

Les autres centimes additionnels portant sur les droits d'enregistrements, foncier, licence et IRVM seront stables et auront un même niveau de rendement.

Un nouvel impôt vient d'être voté au Congrès. Il s'agit de de la redevance sur les extractions de produits miniers dont une part est affectée aux communes minières. Seule une société réalisant de l'extraction sur le territoire communal est concernée. Prony Ressources Nouvelle-Calédonie ayant un pacte de stabilité fiscale s'en trouve exonéré. La DIMENC évalue le rendement de cette nouvelle redevance à 18 MF CFP en 2024.

Compte tenu des explications précédentes, les seuls leviers permettant de retrouver un profil financier équilibré seraient alors les suivants : réduction ou décalage dans le temps des réalisations d'investissement, réalisation d'économies dans la section de fonctionnement en matière de charges ordinaires ou de charges de personnel.

La suite de ce document va s'attacher à traiter les leviers évoqués ci-dessus.

B) Hypothèses en matière de dépenses

La Ville peut-elle diminuer de manière drastique son niveau de dépense de fonctionnement ?

Le coefficient de rigidité du budget principal 2023 est de 50 % (alerte à 65%). Globalement ce ratio est favorable aussi bien en tenant compte des budgets consolidés qu'en analysant le seul budget principal.

En analyse financière, les dépenses obligatoires comprennent : les charges de personnel (débit net des comptes 621, 631, 633 et 64), les contributions obligatoires (débit net du compte 655) et les charges d'intérêts (débit net du compte 661). Ces dépenses correspondent à celles utilisées pour le calcul du coefficient de rigidité des charges structurelles et permettent d'appréhender la part des dépenses sur lesquelles la collectivité ne dispose que de peu de marge de manœuvre.

On peut considérer que les dépenses sont donc aisées à réduire du fait de leur souplesse. Les choses ne sont pas si simples. En effet, nombre de dépenses, qui n'ont pas un caractère obligatoire, font l'objet de conventions, contrats ou marchés, qui ne peuvent être révoqués sans conséquence financière. C'est donc un travail pluriannuel qui a été initié.

Par ailleurs, la qualité de service public de la Ville du Mont-Dore doit être maintenue ce qui interdit les coupes sombres dans les crédits budgétaires.

Enfin, la commune est l'échelon de proximité de la population. Lorsque d'autres institutions décident de ne plus intervenir dans tel ou tel domaine qu'elles estiment ne pas être de leur compétence, la commune hérite du sujet et compense avec ses propres moyens. C'est le cas du transfert de l'accompagnement à la scolarité, avec des moyens accordés de manière précaire (deux ans) et pour des volumes ne permettant pas de traiter tous les besoins des enfants en difficulté d'apprentissage. Dans certains cas, la Ville se trouve appelée à participer davantage à des programmes qui ne sont pas de sa compétence (programme ODI, transport des résidents de l'île Ouen), ou à contribuer, sans compensation, à des opérations du gouvernement ou de la province Sud en matière d'entretien des cours d'eau, du domaine provincial ou territorial.

La commune veut maintenir la qualité du service due à la population et ne pas faire peser davantage sur elle le fardeau de la situation économique actuelle. L'option d'une coupe franche dans les dépenses de fonctionnement n'est donc pas envisagée à ce stade mais des réductions de dépenses doivent s'apprécier avec discernement.

Donc cela n'empêche pas la Ville de travailler à la rationalisation des dépenses de fonctionnement : réorganisation des services, équipements produisant un retour sur investissement comme l'éclairage public, production d'énergie photovoltaïque, maîtrise des fluides, gestion du parc automobile.

Un niveau de dépenses en augmentation

Au budget 2022, 1,4Md FCFP avait été ouvert pour les charges de fonctionnement courant. Au compte administratif, l'exécution s'élève finalement à 1,3Md FCFP.

En 2023, ces crédits budgétaires sont réduits de 100M FCFP et s'élèveront à environ 1,3Md FCFP avec une cible d'exécution dans la continuité des deux précédents exercices, de l'ordre de 1,3Md FCFP.

Ces données n'auraient pas de valeur si on ne les rapportait pas aux besoins réels exprimés par les services, s'établissant à 1,5Md FCFP. L'effort d'économie consenti est donc considérable.

En prospective, on observe une augmentation des dépenses de fonctionnement :

Certaines de ces augmentations sont neutralisées : l'inscription de 12M FCFP pour permettre l'écriture comptable d'effacement de la dette FIP 2018 du fait de l'inscription d'une recette du même montant.

En 2023, d'autres sont de véritables dépenses supplémentaires à financer : augmentation de 100M FCFP des dépenses de personnel et diminution de 66M FCFP répartis sur diverses lignes de dépenses. Les années suivantes, et dès 2024, la Ville devra avoir fourni un nouvel effort pour réduire l'enveloppe des charges de personnel et la contenir au maximum à son niveau de 2021.

On relèvera que le SMTU se trouve toujours dans une situation économique tendue qui nécessitera un secours financier pour lui permettre d'équilibrer son budget 2022 et la ville a dû à nouveau abonder 60M FCFP.

C) Hypothèses en matière de charges de personnel

Au 31 décembre 2022, la Ville compte 265 agents en position d'activité, dont 119 fonctionnaires titulaires, 133 contractuels occupant un emploi permanent, 13 contractuels occupant un emploi à temps partiel.

EFFECTIFS BUDGETAIRES AU 31 décembre 2022						
Grades ou emplois	EFFECTIF BUDGETAIRE		EFFECTIF POURVU		EFFECTIF NON POURVU	
	Effectif total	dont temps partiel	Fonctionnaires	Contractuels		
FILIERE ADMINISTRATIVE	74	1	52	17	5	
FILIERE TECHNIQUE	26	0	19	4	3	
FILIERE SECURITE	27	0	25	0	2	
FILIERE INCENDIE	19	0	16	2	1	
FILIERE SOCIO-EDUCATIVE	1	0	0	0	1	
FILIERE PATRIMOINE ET BIBLIOTHEQUE	4	0	2	2	0	
FILIERE CULTURE JEUNESSE ET SPORTS	14	0	5	8	1	
ACDP	123	13	0	113	10	
TOTAL	288		119	146	23	

En 2023, les dépenses de personnel (y compris les surcroits d'activité) devraient s'élever à 1 754M FCFP dont 1 057M FCFP au titre de la rémunération brute des agents.

Pour les prochaines années, la Ville s'attachera à maîtriser davantage ses dépenses de personnel et à limiter le recours aux heures supplémentaires (hors aléas climatiques...), notamment à l'aide de la délibération sur le temps de travail qui devrait être votée en 2023. Pour compenser les absences, elle recrutera d'une part des agents polyvalents en contrat à durée déterminée et de manière ponctuelle (chantier de courte durée notamment pour les travaux d'entretien dans les établissements scolaires), d'autre part des agents itinérants de manière à couvrir le maximum de besoins ou établira des contrats de prestations de service pour les besoins immédiats.

La maîtrise des dépenses proviendra également du remplacement des départs des agents (retraite, démission...) par des agents dont le salaire est calculé sur une base moindre (indice de début de carrière) ou équivalente (effet de noria).

Pour l'année 2023 particulièrement, les perspectives sont les suivantes :

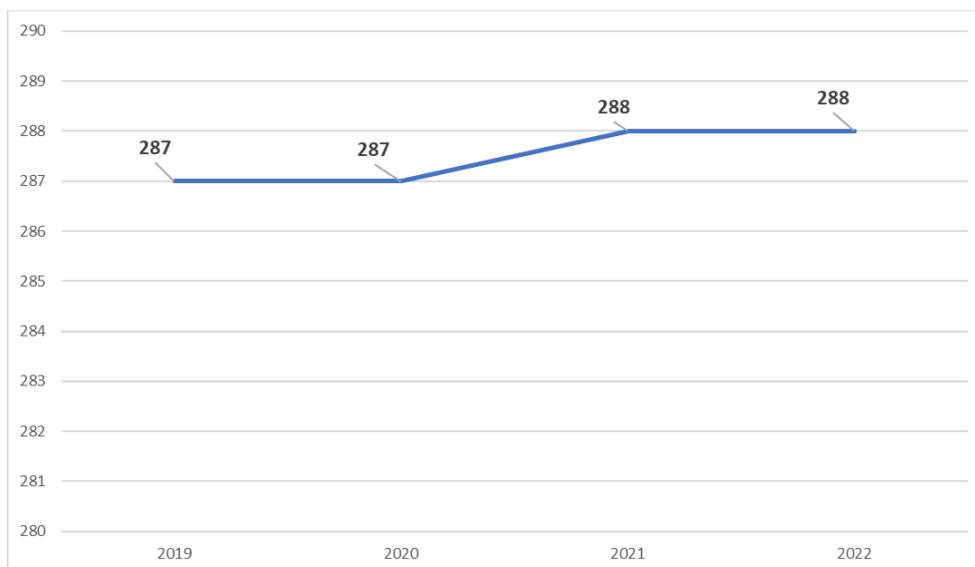
- Cinq départs à la retraite ont été réceptionnés pour l'année 2023 : deux fonctionnaires et trois contractuels. Ces départs ne seront pas tous compensés et certains recrutements seront différés.
- Des redéploiements de postes en fonction de besoins ciblés.
- Des intégrations de contractuels à la suite de la prolongation des mesures exceptionnelles d'intégrations par le congrès de la Nouvelle-Calédonie jusqu'en 2024.
- La création d'un poste de gestionnaire comptable (adjoint administratif) de la filière administrative au service des finances de la direction des finances et de l'informatique.
 - La transformation de postes afin de répondre aux besoins de la collectivité :
 - Transformation de neuf postes à la direction des services d'animation et de prévention dans le cadre de la réorganisation des services,
 - Deux redéploiements de postes de la DSAP vers la direction administrative et la direction des services techniques,
 - Transformation d'un poste à la direction des finances (catégorie identique) afin de renforcer le service des finances,

Pour 2023, le budget de formation est estimé à 7,7M FCFP et ciblera les formations obligatoires (pompiers, maîtres-nageurs, police) et les compétences métiers afin de répondre au plus près aux besoins du terrain et des administrés.

Le programme de bien-être et de santé au travail : mise en place d'une campagne de qualité des relations au travail qui se poursuivra sur trois ans, avec un budget d'1,5M FCFP pour 2023.

Les efforts organisationnels de la Ville se poursuivront également pour garder la maîtrise de sa masse salariale. En effet, depuis 2019, la ville s'est contrainte à ne pas créer de nouveaux postes.

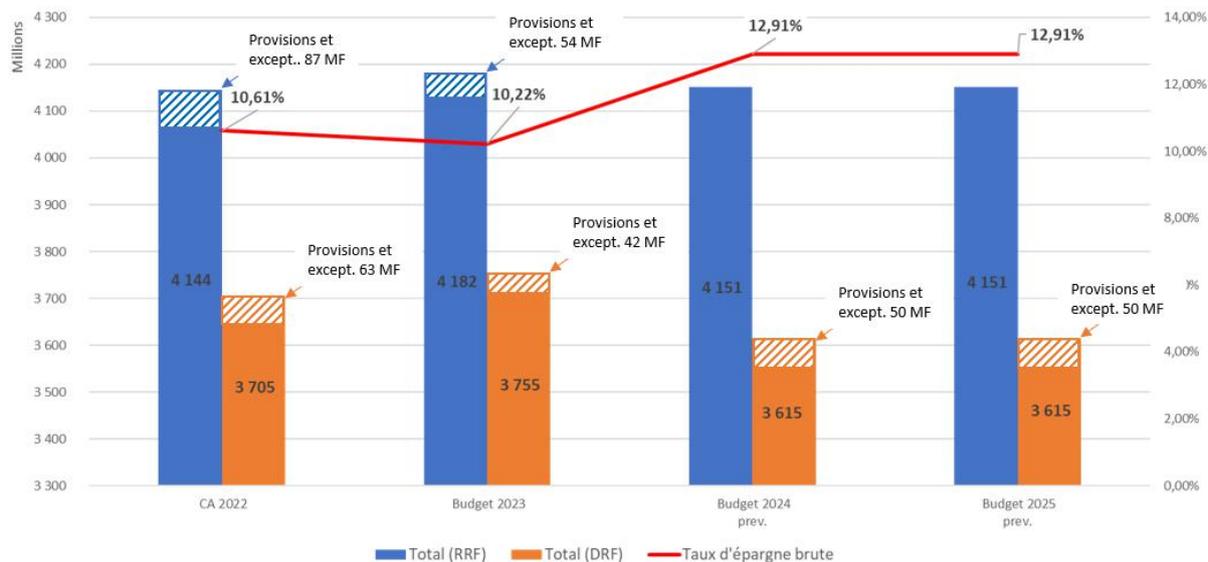
Ainsi, l'évolution des postes budgétaires depuis 2019 est stable graphique ci-joint :



D) Synthèse des projections en section de fonctionnement

Il est donc proposé une prospective jusqu'en 2025 :

Consolidé (BV+EAU+ASS+OM+LOT)	CA 2022	Budget 2023	Budget 2024 prev.	Budget 2025 prev.
Fiscalité	943 268 635	936 052 000	981 000 000	981 000 000
Subventions / participations	2 416 212 584	2 409 462 765	2 406 500 000	2 406 500 000
Recettes propres	698 014 384	782 262 701	763 500 000	763 500 000
Exceptionnel et reprises sur provisions	86 983 895	54 400 000	-	-
Total (RRF)	4 144 479 498	4 182 177 466	4 151 000 000	4 151 000 000
Charges de gestion	1 454 129 457	1 446 335 410	1 350 000 000	1 350 000 000
Charges de personnel	1 700 913 140	1 754 692 000	1 700 000 000	1 700 000 000
Subventions et contributions	417 916 319	437 270 000	440 000 000	440 000 000
Intérêts de la dette	68 718 487	74 385 000	75 000 000	75 000 000
Exceptionnel et dotations aux provisions	63 018 990	41 909 924	50 000 000	50 000 000
Total (DRF)	3 704 696 393	3 754 592 334	3 615 000 000	3 615 000 000
Épargne brute	439 783 105	427 585 132	536 000 000	536 000 000
Taux d'épargne brute	10,61%	10,22%	12,91%	12,91%



Une amélioration est donc possible sous conditions de restreindre les dépenses de fonctionnement puisque l'objectif reste toujours l'investissement.

E) Hypothèses en matière d'investissement

1) Les orientations du budget 2023

La ville va continuer (malgré un contexte économique local difficile) ses efforts en termes de gestion prudentielle de fonctionnement. L'objectif est de dégager une épargne suffisante pour financer un programme d'investissement en ayant le moins possible recours à l'emprunt.

Ainsi les principaux projets sont présentés ci-après :

- **Aménagement, quartiers, environnement : 369M FCFP**

ALEAS METEOROLOGIQUES ET CLIMATIQUES : 183M FCFP.

Cette opération, inscrite pour la première fois au budget 2022 est incontournable du fait des conditions climatiques de la région. La commune doit poursuivre les marchés déjà engagés en 2022 tels que :

- La rue du RP MONTROUZIER à La Conception pour un montant de 43M FCFP pour laquelle une subvention de la Nouvelle-Calédonie est attendue.
- La rue des cerisiers bleus à Robinson pour un montant de 34M FCFP,
- La rue des sables pour un montant de 30M FCFP.

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS : 57,6M FCFP

Dans cette rubrique se retrouvent des dépenses obligatoires telles que la subvention à la concession d'aménagement du centre-ville gérée par la SECAL pour un montant de 40M FCFP, mais aussi des études nécessaires à la préparation du prochain contrat d'agglomération pour un montant de 11M FCFP. Par ailleurs, des subventions seront versées à des associations pour la rénovation de bâtiment historique (église de Saint Louis), at la participation à la construction du bâtiment de la chefferie du Mont Dore.

RENETEMENTS ROUTIERS : 40M FCFP

Une enveloppe de 40M FCFP est prévue pour des revêtements routiers et sera réalisée selon la priorisation des situations.

AMENAGEMENT PARCS ET AIRES DE REPOS : 12,5M FCFP.

Des travaux seront réalisés tant pour la mise en œuvre de la signature végétale que pour l'embellissement des sites emblématiques ou l'aménagement de la promenade de Boulari ainsi que des aires de repos.

PHOTOVOLTAIQUE CA 2017/2021 : 12M FCFP

Il s'agit de l'opération trajectoire 5.0 : Travaux de renforcement du réseau de distribution électrique dans le cadre du déploiement du photovoltaïque sur toiture de 10 écoles et 26 bâtiments communaux. Cette opération est financée à 50% par l'Etat et 15% par la province Sud.

AMENAGEMENT CONSEILS DE QUARTIERS : 10,3M FCFP

Ce montant va permettre de répondre aux différentes demandes d'embellissements et de projets décidés en conseils de quartiers.

AMENAGEMENTS ILOT BAILLY : 7M FCFP

Des travaux de réalisations de farés et d'équipements de l'ilot sont prévus pour 5M FCFP ainsi qu'une étude relative à une stratégie de lutte contre l'érosion de la baie avant l'enlèvement des EEE pour un montant de 2M FCFP.

- **Eau et Assainissement : 158M FCFP**

ASSAINISSEMENT DIVERS SECTEURS : 78M FCFP

Différents travaux urgents sont prévus pour un montant de 73M FCFP :

- Travaux d'assainissement des rues Délibes et Goyaviers (haut) prévus pour 64M FCFP.
- Travaux d'assainissement chez un particulier : 3M FCFP (cette dépense est compensée par une recette)
- Rénovation de la toiture terrasse (étanchéité de la STEP de BOULARI pour 6 MF CFP),
- Etudes d'assainissement -Lotissement les Hauts de Robinson pour 5MF CFP.

RENFORCEMENT DE L'AEP COL DE PLUM CA 2017/2021 : 49,4 M FCFP

Il s'agit de la distribution au camp militaire, le maillage et renforcement du réseau du col de Plum, la route d'accès au réservoir et divers honoraires d'études.

RENFORCEMENT ET EXTENSION DE RESEAU : 14M FCFP

Confortement du talus du réservoir Beney au droit de la conduite d'eau

RESERVOIR DE ROBINSON CA 2017/2021 : 9,5M FCFP

Il s'agit de finir la route d'accès au réservoir.

- **Culture, sport, jeunesse, interventions sociales : 114M FCFP**

PROJET SOCIOCULTUREL SAINT LOUIS CA 2017/2021 : 45M FCFP

Les opérations porteront :

- Sur le sentier éco touristique et pédagogique de la mangrove de KOUVEKOI dans la tribu de saint louis pour 17M FCFP, ce projet est porté par l'association KOUVEKOI .
- L'électrification de la « route de YEREKA », pour une somme de 23M FCFP.
- La réfection de la salle polyvalente SAINT SEBASTIEN afin de relancer le programme de soutien scolaire, pour un montant de 5M FCFP.

Ces opérations sont financées à 64% par l'Etat et 15% par la province sud.

AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS : 30,5M FCFP

Des travaux de remplacements de revêtements des terrains de tennis seront réalisés pour une somme de 15M FCFP.

D'autres travaux concernent différentes salles ou plateaux sportifs (la salle omnisports de Boulari, le pôle des lancers, les clôtures des plateaux sportifs, ou la reprise d'affaissement de terrain à l'arrière de la salle Serandour) pour un montant global de 15M FCFP.

AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS CULTURELS : 21,6M FCFP

Au centre culturel du Mont Dore :

L'installation d'une passerelle technique est devenue nécessaire en termes de sécurité (10M FCFP).

Différents matériels scéniques ainsi que la console lumière à renouveler (6M FCFP).

Travaux de rénovations (5,5M FCFP).

BASSIN LUDIQUE PISCINE : 8M FCFP ET RENOVATION INSTITUT D'HALTEROPHILIE DU MONT-DORE : 7M FCFP

Il s'agit des études de maîtrise d'œuvre pour ce nouveau bassin destiné aux enfants et la fin de la rénovation (partie sportive) de l'Institut d'Haltérophilie du Mont-Dore.

- **Sécurité, salubrité : 63M FCFP**

VIDEO PROTECTION : 42M FCFP

L'enveloppe concerne le renforcement de la vidéo protection le long de la route entre le lycée du Mont Dore et le parc de la Coulée. Ce programme est entièrement subventionné par la province sud et la Nouvelle Calédonie.

EQUIPEMENTS TOUS SERVICES : 7,5M FCFP

Les services ont besoin de renouveler certains équipements techniques (transport et assurance de 8 flashs ball, des paires de plaques anti-trauma, des radio portatives, des débroussailleuses).

MATERIELS DE TRANSPORT : 5,7M FCFP

Un véhicule adapté est prévu pour renforcer l'unité canine.

POLE SECURITE - GENDARMERIE : 5M FCFP

Aménagements des canaux et plantations sont prévus dans la cadre des mesures compensatoires.

AMENAGEMENTS BATIMENTS COMMUNAUX : 3M FCFP

Travaux de rénovation des bâtiments de la police municipale.

- **Enseignement, formation : 53M FCFP**

CONFORT THERMIQUE DANS LES ECOLES : 30M FCFP

Le programme confort thermique, subventionné par la Province sud, se poursuivra en 2023.

AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS SCOLAIRES : 21,6M FCFP

Ce montant correspond en partie à des rénovations des établissements scolaires et l'autre partie à des achats de mobilier, d'équipements ménagers pour les écoles.

- **Services généraux : 36M FCFP**

INFORMATIQUE/BUREAUTIQUE TOUS SERVICES : 18,2M FCFP

Il s'agit du renouvellement de licences informatiques ainsi que la refonte du site internet de la ville pour un montant de 15, 3M FCFP. Par ailleurs, il est prévu le renouvellement de postes informatiques complets pour un montant de 2M FCFP ainsi que divers câblages pour un montant de 1M FCFP.

ETUDES DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DE LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL : 11M FCFP.

- **Ordures Ménagères : 4M FCFP**

Renouvellement de bacs et de composteurs au titre de l'optimisation de la gestion des déchets pour 4M FCFP.

2) Des opérations d'investissement réajustées en fonction des capacités.

Les crédits d'investissement des opérations 2022 s'élevaient à 1,600 Md FCFP incluant 575 M FCFP de restes à réaliser de 2021.

De 2023 à 2025, le montant cible de la part des opérations d'investissement sera inférieur à 1 Md FCFP.

En 2023, il est proposé pour tenir compte de la diminution de la capacité d'épargne. Ce réajustement permettra de surcroît de ne pas mobiliser trop d'emprunt.

Devront, de manière prioritaire, être menées à bien les opérations déjà commencées. Cette enveloppe intégrera les dépenses relatives à des opérations que la Ville a déjà engagées et qui s'achèvent : les travaux relatifs aux aléas climatiques de début 2022, la poursuite du confort thermique dans les écoles, la rénovation de l'Institut d'Haltérophilie du Mont-Dore (à achever en 2023), le Caniparc, le confortement de la sécurisation de la Gendarmerie de Saint-Michel.

Opération	CA 2022	Budget 2023 avec RAR	Budget 2024	Budget 2025
12217 RENFORCEMENT ET EXTENSION DE RESEAU	9 661 662	22 234 380	15 000 000	15 000 000
12518 POLE SECURITE - GENDARMERIE (AP 3518)	29 512 157	13 835 161		
13321 RENOVATION IOH (AP 6021)	254 400	19 716 571		
13621 CANIPARC	14 512 201	4 987 212		
13921 CONFORT THERMIQUE DANS LES ECOLES (AP 5921)	22 267 846	35 473 416	63 258 738	
2200 ALEAS METEOROLOGIQUES ET CLIMATIQUES (AP 6222)	23 986 772	187 572 173	30 000 000	30 000 000
SECAL Concession centre ville	30 000 000	90 000 000	30 000 000	30 000 000
SERAIL	1 600 000	1 600 000	1 600 000	1 600 000
	131 795 038	375 418 913	139 858 738	76 600 000

Par ailleurs certaines opérations du Contrat d'Agglomération s'achèveront en 2023-2024.

Opération	CA 2022	Budget 2023	Budget 2024	Budget 2025
10517 PROJET SOCIOCULTUREL STL CA 2017/2021 (AP 2617)	46 294 949	49 336 788		
10617 RESERVOIR DE PDF LIMOUSIN CA 2017/2021 (AP 2717)	44 987 171	3 355 773		
12018 RESERVOIR DE ROBINSON CA 2017/2021 (AP 3317)	132 462 504	9 783 868		
12818 RENF. AEP COL DE PLUM CA 2017/2021 (AP 4718)	70 495 862	112 294 479		
12919 ECLAIRAGE PUBLIC LED CA 2017/2021 (AP 5119)	860 084			
13120 PHOTOVOLTAIQUE CA 2017/2021 (AP 5220)	15 295 435	177 093 213	37 259 939	
14022 ASSAINISSEMENT RUE MIKI MIKI CA 2017/2021 (AP 6122)	42 567 488	19 541 844		
	352 963 493	371 405 965	37 259 939	-

Privilégier les opérations d'amélioration du patrimoine et optimiser l'utilisation des équipements

On relève que les besoins en travaux de maintenance du patrimoine en état constituent un important volant de dépenses. Ces dépenses, nécessaires et facilement modulables, seront effectuées en priorité durant la période de crise qui s'annonce.

Opération	CA 2022	Budget 2023	Budget 2024	Budget 2025
0200 EQUIPEMENTS TOUS SERVICES (AP 3918)	15 335 224	20 336 616	20 000 000	20 000 000
0300 AMENAGEMENT PARCS ET DES AIRES DE REPOS (AP 4919)	26 176 778	25 762 690	30 000 000	30 000 000
0400 AMENAGEMENT CONSEIL DE QUARTIERS (AP 4018)	17 584 437	15 609 789	40 000 000	40 000 000
0500 MATERIELS DE TRANSPORT (AP 4818)	4 785 800	27 697 199	30 000 000	30 000 000
0600 REVETEMENTS ROUTIERS (AP 4118)	129 922 738	78 851 782	100 000 000	100 000 000
0700 EXTENSION RESEAUX ELECTRIQUES	1 539 645	12 835 858	10 000 000	10 000 000
0800 AMENAGEMENTS BATIMENTS COMMUNAUX (AP 4218)	29 010 480	37 296 756	30 000 000	30 000 000
0900 INFORMATIQUE/BUREAUTIQUE TS SERVICES (AP 4518)	12 501 511	34 253 514	20 000 000	20 000 000
1000 AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS SCOLAIRES (AP 4318)	20 057 953	33 929 201	40 000 000	40 000 000
10416 OPTIMISATION DE LA GESTION DES DECHETS	10 842 214	5 678 796	5 000 000	5 000 000
1100 AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS CULTURELS (AP 5420)	21 612 768	28 740 373	10 000 000	10 000 000
1200 AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS (AP 5319)	39 660 210	40 381 667	60 000 000	60 000 000
1300 DEVELOPPEMENT DURABLE	1 623 269	6 571 456		
1400 AMENAGEMENTS D'ACCESSIBILITE POUR PMR	1 341 620	3 083 620	2 000 000	2 000 000
1500 MARINA DE BOULARI	1 908 000			
1600 AMENAGEMENTS DES CIMETIERES		1 559 164	2 000 000	2 000 000
1700 AMENAGEMENTS DE VOIRIE (AP 4418)	71 492 723	10 530 264	40 000 000	40 000 000
1800 COMMUNICATION	5 567 116	2 270 202	2 000 000	2 000 000
1900 ASSAINISSEMENT DIVERS SECTEURS (AP 5019)	32 610 342	104 951 051	50 000 000	50 000 000
	443 572 828	490 339 998	491 000 000	491 000 000

Définir les nouvelles opérations à venir

La crise financière, sévère, dissuade de lancer des opérations d'envergure avec des moyens qui s'amenuisent.

Pour les opérations nouvelles, les études de certaines opérations débuteront en 2023/2024 et seront exécutées en fonction des capacités financières sur les exercices ultérieurs. L'attribution de subventions pour financer ces projets sera une condition qui permettra de les inscrire ou non aux prochaines décisions budgétaires.

La création d'une zone d'échanges, porte d'entrée du grand Sud, composée d'un quai recevant les navettes maritimes (3/4 unités), d'une marina (+30 unités) et de structures commerciales ainsi que de dessertes vers les îlots et sites de randonnées du Mont-Dore et du grand Sud, prendra une place importante dans les propositions qui seront portées au prochain contrat d'agglomération.

Par ailleurs, les discussions relatives à la prochaine génération du contrat d'agglomération vont débiter autour de projets que la Ville devra faire cofinancer. Ainsi, seront proposés au contrat d'agglomération, la construction d'une caserne de pompiers et des bâtiments de la police municipale, ainsi qu'une part importante pour la poursuite de la mise en œuvre des schémas directeurs d'eau et d'assainissement.

Opération	CA 2022	Budget 2023	Budget 2024	Budget 2025
0100 ACQUISITIONS FONCIERES		1 925 000		
10116 AMENAGEMENT ROUTE DE LA MONTAGNE DES SOURCES	11 019 738	159 000		
11217 CHAMBRE FUNERAIRE DE PLUM (AP 2817)	3 631 809			
12418 AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE DE PLUM (AP 3418)	70 550			
12618 POLE SECURITE - CASERNE DE POMPIERS			50 000 000	250 000 000
12718 POLE SECURITE - POLICE MUNICIPALE				118 500 000
13020 AMENAGEMENT VALLEE DE LA COULEE	612 680	5 199 852		
13421 AMENAGEMENTS ILOT BAILLY		7 000 000		
13521 BASSIN LUDIQUE PISCINE	1 515 839	11 428 373	84 858 832	
13821 PLAN DE TRANSITION ENERGETIQUE		291 500		
14122 AMENAGEMENT SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL	179 666	11 000 000	91 320 334	
6811 AMENAGEMENT MONT GOUMBA (AP 1411)	363 075	4 988 238	1 365 828	
2100 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		7 000 000		
8513 VIDEO PROTECTION (AP 2113)	4 328 397	42 000 000	3 113 227	
OPNI - Diverses études et subventions d'équipements				
OPNI - Frais d'études pour prochain CA BA Eau	315 850	6 549 948		
OPNI - Frais d'études pour prochain CA BV	1 219 708	3 000 000		
OPNI - Assistance Développement durable Îlot Bailly		2 355 850		
OPNI - Documentation PUD		8 000 000		
OPNI - Subventions d'équipements (Associations, SMTU...)	10 832 737	5 000 000		
	34 090 049	115 897 761	230 658 221	368 500 000

F) Hypothèses en matière de dette

La Ville prévoit le recours à 400M FCFP de nouveaux emprunts pour 2023 et un remboursement de 479M FCFP ce qui devrait produire une diminution de son endettement au maximum de + 79M FCFP et portera son encours à environ 4,5Md FCFP

A ce stade, l'évolution des recettes de fonctionnement et la maîtrise des charges seront cruciales pour que la Ville ne se trouve pas en situation délicate par rapport à son niveau d'endettement, désormais élevé.

La stratégie de gestion de la dette sur 2023 et après : poursuivre les efforts d'optimisation qui permettent de disposer d'une dette saine et au coût réduit grâce aux conditions favorables obtenues dans les contrats de prêts. De plus le marché bancaire est aujourd'hui encore favorable aux collectivités.

Un allongement modéré de la durée d'extinction de la dette afin d'avoir une dette dont la maturité est cohérente avec la durée de vie des investissements importants à venir.

Surtout, la Ville s'emploiera à mobiliser le montant d'emprunt nécessaire et, dans la mesure du possible et en fonction de l'avancement des opérations en cours d'année, inférieur au montant des annuités en capital.

G) Les grandes orientations budgétaires

Le projet de budget 2023, établi sur le fondement de ces éléments, est contraint.

La cible d'une épargne brute de 500M FCFP toujours atteinte jusqu'à lors, n'est pas tenable pour l'exercice en cours mais il conviendra de maintenir un niveau s'approchant de 400M FCFP,

- le maintien d'un taux de rigidité budgétaire inférieur au seuil de 62 % pour envisager une réaction à une crise qui deviendrait durable.

- la part des charges de personnel sera légèrement supérieure à 45% des charges de fonctionnement (46,7%).

- la Ville ne pourra pas se limiter à consacrer moins de 38% de ses recettes de fonctionnement aux charges de personnel. Elle montera à 41,96%.

- l'épargne nette devrait être exceptionnellement négative de 54M FCFP. Cet indicateur mérite d'être regardé avec beaucoup d'attention et ne peut qu'être conjoncturellement négatif. Pour 2023, la Ville peut tolérer cette exception, car elle devrait pouvoir recourir à des ressources propres (affectation de résultat d'une part, cession de patrimoine de d'autre part).

Observations de la commission chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 09 février 2023 :

Au sujet de l'évolution de l'épargne, M. BERTHELOT souhaite connaître le seuil d'alerte du taux d'épargne.

M. CARTEGINI répond qu'il est généralement admis qu'un taux d'épargne de 8% à 15% est satisfaisant.

Concernant les perspectives financières, M. BERTHELOT demande si l'installation des panneaux photovoltaïques a un impact significatif sur la facture d'électricité.

M. OXFORD répond par l'affirmative. L'installation de panneaux sur les 2 premières écoles de la commune a dégagé une « annulation » de la facture d'électricité grâce à la revente d'énergie. Il rappelle qu'un déploiement de ces panneaux est en cours sur l'ensemble des bâtiments communaux.

S'agissant des charges de personnel, M. TARAIHAU demande s'il est prévu une réorganisation interne de la direction des services d'animation et de prévention.

M. RIVIECCIO répond qu'il y aura des redéploiements de postes. Il n'est donc pas prévu de créer des postes supplémentaires.

M. BERTHELOT demande des précisions sur les restes à réaliser (RAR).

M. CARTEGINI explique qu'ils proviennent de l'exercice antérieur et que ce sont donc des dépenses qui ont déjà été engagées.

Les membres de la commission prennent acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

Observations en cours de séance :

La parole est donnée à M. AFCHAIN, 1^{er} adjoint en charge notamment du budget et des finances, qui fait la lecture d'une note :

« Personne n'ignore que les communes de Nouvelle-Calédonie supportent depuis plusieurs années les effets conjugués de la crise économique, des crises sanitaires et des restrictions budgétaires d'autres collectivités dont elles sont tributaires.

Avec la guerre en Ukraine, l'inflation grandissante et les réformes décidées localement par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie en matière de ressources humaines, la situation financière des communes s'est dégradée davantage.

Dépouillées de toute autonomie financière, les communes voient leurs marges de manœuvre fondre.

L'exécutif en place s'est refusé, dans les périodes tendues financièrement, à rogner drastiquement sur le niveau de dépenses, afin de ne pas aggraver la situation du monde économique local. Le niveau d'investissement a été poussé le plus haut possible en tenant compte de la situation financière. Bien entendu, toutes les recherches d'économies ont été activées. Néanmoins, si les charges courantes peuvent être stabilisées, les dépenses de personnel augmentent.

2023 s'annonce une année tendue : le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pourrait ne pas boucler son budget, ou le faire en ayant recours à des prélèvements dont on peut prévoir l'effet néfaste sur l'économie. L'inflation devrait faire augmenter les dépenses de la commune et le coût de la main d'œuvre devrait suivre.

Il est patent que les recettes dégagées ne suffisent pas à autofinancer l'ensemble des besoins conséquents que la Ville devrait engager : dégâts causés par les intempéries, routes, assainissement, voirie, développement urbain, maintien du patrimoine en parfait état de fonctionnement.

Une recherche systématique de financement sous forme de subventions de l'Etat, du gouvernement, de la province Sud, d'autres établissements ou sociétés privées a d'ores et déjà été mise en œuvre.

Les financements sont difficiles à obtenir pour des dépenses de maintenance du patrimoine. C'est pourtant également dans ce secteur qu'une part importante des dépenses doit être engagée. Le public ne finance pas, c'est vers le privé que l'on peut se tourner.

Si la Ville parvient à obtenir des financements pour les nouveaux projets, elle se confronte à la difficulté de devoir en assurer le portage financier d'une part et de compléter le financement pour des montants parfois conséquents d'autre part.

Les établissements de crédits sont plus exigeants dans le contexte actuel et les taux d'intérêts s'envolent. Notre stratégie d'endettement, qui a consisté à financer d'importants investissements en ayant recours à l'emprunt au moment où les taux étaient bas, s'avère avoir été pertinente.

Dans les conditions actuelles, vu l'autonomie quasi inexistante des communes en matière financière, et la grande incertitude du devenir des recettes, il convient de changer de stratégie.

D'une part, c'est bien vers une réduction du niveau d'investissement qu'il faut s'acheminer en actionnant moins le recours à l'emprunt dans une perspective de désendettement. D'autre part, en réduisant de manière substantielle ses dépenses de fonctionnement dont celles du personnel, ce qu'elle prévoit de faire sur les prochains exercices.

Le retour à une épargne permettant de financer de l'investissement est désormais une cible prioritaire. »

La Directrice des Finances et de l'Informatique, Mme CHIMENTI réalise ensuite une présentation synthétique du ROB (cf. annexe 2).

M. SAO remercie les services pour la qualité du rapport qui a été présenté. Il explique « ne pas avoir le même avis que l'exécutif concernant les résultats de la conjoncture pour la Ville et, le fait de maîtriser ses dépenses et de ne pas avoir une fiscalité propre qui permettrait d'assurer des recettes. Il rappelle que la seule collectivité à être impactée par la baisse de recettes fiscales, c'est la Nouvelle-Calédonie car celle-ci continue à distribuer les budgets à la province Sud et aux différentes communes au détriment de son propre budget.

Il ajoute que l'effet « double cliquet » permet aux collectivités d'assurer leurs revenus propres sur plusieurs années avant que ceux-ci soient modifiés en fonction du FIP. C'est le Congrès qui

détermine le budget des autres collectivités, il y a donc une garantie pour celles-ci d'avoir un budget qui se maintient sur plusieurs années.

La fiscalité permet d'assurer les recettes de la Ville. Cependant, le rôle de la commune est minimisé en termes de non-maitrise des charges du personnel. La politique de M. le Maire était de maintenir ou de réduire les charges du personnel mais aujourd'hui, celles-ci ont explosé. Il ajoute qu'il serait temps de créer un groupe de travail sur l'organisation et le fonctionnement des agents municipaux afin que l'action municipale soit au plus près des administrés. Les charges brutes des revenus du personnel s'élèvent à 1Mds FCFP, dont 700M FCFP restant en dépenses du personnel. Il souhaite savoir à quoi cela correspond.

Enfin, plusieurs éléments indiquent que la situation n'est pas aussi catastrophique que l'on peut imaginer. Lors de la présentation, il a été évoqué l'activité du nickel, l'index BT21 qui permet de réajuster l'inflation mais également les ratios qui sont pris à l'extérieur de la Nouvelle-Calédonie sur l'évolution du taux du livret A.

En conclusion, il y a des erreurs qui ont peut-être été commises. La Nouvelle-Calédonie est à 255% de taux d'endettement, il faut donc se poser la question de comment sommes-nous arrivés à un tel taux d'endettement. »

En réponse à la question de M. SAO, concernant la rémunération principale, M. PELLETIER répond qu'il s'agit de la rémunération brute complétée des indemnités, ainsi que de la rémunération du personnel temporaire et l'ensemble des cotisations (cafat, mutuelle, caisses de retraite, prestations familiales, etc.).

Pour 2023, le budget est en augmentation de 3,2%. Il y a eu un arbitrage conséquent qui permet de contenir le budget à 1 754 000 692 FCFP. L'augmentation constatée est notamment due aux différentes réformes de la fonction publique qui avantage les contractuels et les conventions collectives. Ce qui a pour conséquence une augmentation des charges et des rémunérations chiffrée à 40M FCFP sur l'année.

Par ailleurs, il explique qu'il y a des variations relatives aux recrutements et aux départs à la retraite ainsi qu'à la réorganisation de la DSAP.

Il y a également des augmentations de charges comme par exemple la CLR (+6 points) et une augmentation de 6% sur la part patronale.

La parole est donnée à Mme JULIÉ qui rejoint les observations de M. SAO sur les charges de personnel et de fonctionnement. Elle entend la réponse de M. PELLETIER concernant l'adaptation à la réforme. Néanmoins, elle indique que « ce sont des sujets qui étaient prévisibles. La Ville savait que les ratios des collectivités se dégradaient et qu'il fallait réduire le nombre de postes pour éviter l'impact sur sa capacité à emprunter ».

Pour citer le 1^{er} adjoint « financer les investissements devient notre priorité », elle ne voit pas comment financer les investissements quand la Ville termine une année 2022 avec 6M FCFP d'épargne. Elle indique que la Ville n'a pas de ressources propres pour entreprendre de nouveaux projets et qu'elle n'a plus la capacité d'emprunt.

Elle explique que la Ville indique, dans son rapport, être dans une période propice à l'emprunt car elle a la capacité d'avoir des prêts à taux 0 ou très intéressants. La Ville indique également qu'il faut financer de nouveaux investissements. Sur ce point, Mme JULIÉ est totalement d'accord car hormis le caniparc, selon elle, aucun nouveau projet n'a été réalisé. Ce sont les projets du précédent Maire qui ont été terminés.

Il faut donc financer les investissements en priorité et pour cela il faut dégager de l'autofinancement. L'exécutif propose donc d'augmenter les charges de fonctionnement en augmentant la masse salariale de 60M FCFP. Elle ajoute qu'il y a une contradiction dans le discours de la Ville puisque celle-ci ne pourra pas financer des investissements si elle continue d'augmenter ses dépenses de fonctionnement tout en sachant que les taxes sur l'extraction et l'exportation n'ont pas encore été votées et qu'entre le cours du London Metal Exchange (LME) et la vente effective du minerai, il y a un gros écart. Le LME n'est plus une référence pour calculer ce qui pourrait être des recettes sur la contribution des patentes.

M. le Maire propose à Mme JULIÉ de relire les budgets afin qu'elle se rende compte de tout ce qui a été réalisé en 3 ans. Il rappelle que si aujourd'hui la Ville est dans une situation budgétaire tendue, c'est parce qu'il y a eu 188M FCFP de travaux de confortement de talus et de routes à cause des pluies. Il ajoute que les communes voisines sont dans la même situation que la Ville. La Nouvelle-

Calédonie subit une crise économique difficile et tous les calédoniens attendent que des décisions politiques soient prises pour avancer. Cela n'empêche pas la Ville de présenter un vrai programme car, il le rappelle, elle a un gros budget qui dépasse les 6 Milliards FCFP.

La parole est donnée à M. SAO qui explique que les investissements permettent de voir l'engagement de l'exécutif. Il indique que M. le Maire a été élu sur un programme fort qu'il ne retrouve pas dans les investissements notamment en ce qui concerne la route qui doit desservir le grand Sud, la volonté de reconnecter les habitants de la commune avec leur environnement immédiat (la mer). Hormis l'équipement sur l'îlot Bailly de 7M FCFP, il souhaite savoir comment se traduit cette action. Il rappelle que la Ville a fait adopter des études, notamment des études de faisabilité relative à un parc culturel sur le secteur de La Coulée et il souhaite savoir ce qu'il en est. Concernant le parc canin, il souhaite savoir si celui-ci est terminé. Dans l'affirmative, il s'inquiète quant à la politique du bien-être animal dans la commune du Mont-Dore.

Il admet que la Ville connaît des difficultés financières qui ne permettent pas de mener à bien tous ce qui a été prévu.

Il souhaite savoir ce qu'ont donné les 35M FCFP d'études adoptées et financées les années précédentes sur la faisabilité des parcs.

Enfin, il prend acte de ce débat d'orientations budgétaires mais celui-ci ne convient pas aux attentes.

M. le Maire répond qu'il enverra à M. SAO le programme de sa candidature avec tout ce qui a été réalisé en seulement 3 ans. Il indique que la Ville a eu une rentrée scolaire apaisée, des établissements et des cantines aux normes, des repas équilibrés etc. Un certain nombre de choses qui font que les habitants du Mont-Dore vivent dans de meilleures conditions. Il y a également un travail qui a été fait autour des personnes âgées et autour des enfants qui ne sont pas en réussite scolaire. Ainsi, la Ville réalise des actions auprès de la population qui ne se voient pas forcément mais qui répondent à des problématiques de la population. Il explique que tout cela sera détaillé dans le budget.

Mme JULIÉ, Chef du groupe « Générations Mont-Dore » fait la lecture de son explication de vote :

*« Monsieur le Maire,
Mes chers collègues,*

En 2022, après avoir honoré le remboursement de son emprunt, il ne reste à la commune du Mont-Dore que 6M FCFP d'épargne. Dans ces conditions il sera donc très difficile de financer de nouveaux projets, d'autant que lorsqu'on ne sait pas épargner, les banques ne prêtent plus.

Heureusement, nous pourrions compter sur le soutien indéfectible de l'Etat qui, quel que soit le climat économique en Nouvelle-Calédonie, reste une valeur sûre pour alimenter les budgets des communes. Et je tenais à insister sur ce point parce que finalement, lorsqu'on écoute attentivement la présentation, les recettes pour l'an prochain, on a beaucoup de mal à se prononcer sauf pour ce qui relève de l'Etat. Encore une fois, heureusement que l'Etat permet aux communes de survivre en Nouvelle-Calédonie.

Pour autant, si nous voulons retrouver un peu d'autonomie et lancer de nouveaux investissements, la seule solution pour 2023, c'est de faire des économies et donc de dépenser moins. C'est pourquoi je voulais intervenir une dernière fois en espérant que vous allez changer de braquet et que vous allez respecter votre priorité qui, je vous le rappelle, le 1^{er} adjoint l'a dit « il faut en priorité financer nos investissements » et donc nous espérons que vous ne nous proposerez pas d'augmenter encore les dépenses de fonctionnement et notamment la masse salariale.

Ce n'est pas sérieux quand on sait que la dette de la commune est en hausse de 10% depuis 2019. Alors vous pouvez parler de vos voisins mais je crois qu'on devrait d'abord se préoccuper de la situation du Mont-Dore avant de se préoccuper de celle de Dumbéa et de Païta.

Aujourd'hui, la commune ne doit pas moins de 4.5Mds FCFP aux banques, donc nous sommes malheureusement dans de mauvaises dispositions pour adopter le Compte Administratif 2022.

Merci. »

Il convient de noter le départ de Mme MOTUHI qui donne procuration à Mme TU pour voter en ses nom et place les délibérations suivantes.

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	25	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	-	5	-
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	3	-	-
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1	-	-
Total des voix	29	5	-

La délibération est adoptée à la majorité des membres présents.

6. Organisation de l'administration communale :

La note explicative de synthèse n°04/2023 du 17 février 2023 indiquait que :

« Afin d'améliorer l'efficacité des services municipaux, il a été décidé de modifier l'organisation des directions et notamment celle de la direction des services d'animation et de prévention (DSAP).

Ainsi, la DSAP se recentre sur des missions en lien avec ses cœurs de métier : l'animation et la prévention de la délinquance. En l'occurrence, la direction ciblera plus particulièrement la jeunesse en développant des actions de proximité à caractère sportif et culturel dans les quartiers et dans les espaces municipaux. Dans cette optique, les ajustements organisationnels proposés favoriseront également le rayonnement de la Ville, notamment par la création d'un pôle événements et fête au sein du service de la culture.

La compétence « travaux » du pôle logistique du service administratif de la DSAP, sera désormais géré par le service infrastructure de la direction des services technique et de proximité.

L'accompagnement à la scolarité, le Plan Educatif Local (PEL) ainsi que le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) seront gérés par le service de la vie scolaire (SVS) de la direction administrative (DA).

La mission errance est assurée par le CCAS du Mont-Dore.

Depuis la délibération en date du 23 décembre 2010 portant organisation des services, celle-ci a fait l'objet de diverses modifications approuvées par délibérations en date des 13 juin 2013 et 03 mars 2016.

Il vous est proposé aujourd'hui de porter ces différentes modifications dans une nouvelle délibération cadre portant organisation de l'administration communale.

Aucune observation n'est émise par la commission chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 09 février 2023.

Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission à l'unanimité des membres présents. »

Aucune observation n'est émise en séance.

Mme JULIÉ souhaite savoir en quoi consiste le PLIE et pour quelles raisons c'est le service de la vie scolaire qui devra gérer l'insertion et l'emploi.

M. RIVIECCIO explique qu'il s'agit du plan local d'insertion par l'économie. Ce sont des régulateurs scolaires (les personnes qui font traverser la route aux enfants). Il y a un donc un lien avec le service de la vie scolaire, d'où le transfert de cette action.

Mme JULIÉ s'étonne qu'il n'y ait aucun rapport avec la gestion des jeunes de la commune qui sont en recherche d'insertion et d'emploi.

M. RIVIECCIO répond que les régulateurs scolaires sont sélectionnés et embauchés via l'association ACTIVE. Cette association assure un suivi des régulateurs pour les insérer professionnellement notamment en les formant sur le BAFA, sur le PSC1 et parfois même en finançant leur permis de conduire.

Mme JULIÉ souhaite savoir si les services de la Ville ont été associés et consultés pour cette réorganisation.

M. RIVIECCIO répond par l'affirmative. Il y a eu une phase de diagnostic avec les services de manière collective et de manière individuelle pour les agents qui ont rencontré des problématiques plus particulières.

M. le Maire ajoute que le projet d'organisation de l'administration communale a reçu un avis très favorable lors du comité technique paritaire.

Mme JULIÉ indique que c'est une bonne chose que cela ait été fait dans la concertation et qu'à partir d'aujourd'hui il y aura plus de cohérence et de logique par rapport à ce qui se faisait auparavant. Elle annonce que le groupe « Générations Mont-Dore » s'abstiendra de donner son avis sur cette délibération car ils ne sont pas au courant de ce qu'il se passe dans les services. Elle rappelle qu'au début de la mandature, elle avait émis le souhait de pouvoir être reçue dans les différentes directions afin que celles-ci expliquent ce qu'elles font. Elle espère, cette année, pouvoir leur rendre visite et s'approprier cet organigramme.

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	25	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	-	-	5
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	3	-	-
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	-	-	1
Total des voix	28	-	6

La délibération est adoptée à la majorité des membres présents.

7. Approbation du programme de travaux de confortement du talus de la rue des Sables à Robinson :

La note explicative de synthèse n°05/2023 du 17 février 2023 indiquait que :

« La rue des Sables (VU 343), chemine dans le quartier de Robinson, commune du Mont-Dore. Cette voie a subi deux désordres conséquents par glissements gravitaires de talus contiguës à l'accotement de la chaussée, au niveau d'une entrée charretière du lot 97 et sur une dizaine de mètres le long du lot 92, suite à de fortes précipitations.

Les glissements de terrain se sont produits durant le passage du phénomène météorologique Dovi sur la commune les 10 et 11 février 2022, entraînant la destruction partielle de l'accotement de la rue des Sables et menaçant la voie de circulation.

Pour des raisons de sécurité, des mesures ont été prises par la ville afin de réduire la largeur de circulation à une seule voie de circulation au droit des éboulements, et d'interdire l'accès d'une partie de la rue aux véhicules d'une masse supérieure à 3,5 tonnes.

Afin de rétablir une libre circulation des véhicules dans la rue et d'écartier tout risque d'aggravation de la situation, une solution de sécurisation de la chaussée et du talus aval doit être mise en œuvre.

A l'issue d'études géotechniques, une solution de confortement par mur en gabions est envisagée pour le lot 92 et une paroi coulée en parement béton pour le lot 97.

Il est ainsi projeté des travaux de renforcement des talus, de réfection de la chaussée et de gestion des eaux de voirie. Cette opération fera l'objet d'un marché après un appel d'offres public.

Description des travaux

Les travaux consistent en :

- L'installation de chantier et la protection du site vis-à-vis de l'environnement et des riverains,
- Les travaux préparatoires,
- Les travaux de sécurisation et de confortement,
- Les travaux de voirie,
- La remise en état du site et le repli définitif de chantier.

Estimation financière

Le coût total de cette opération (études, fournitures et équipements, travaux, aléas et frais divers) est estimé à 30 000 000 F CFP TTC.

Les dépenses seront imputées au budget principal, sur l'opération 2200 « Aléas climatiques », dans la limite des crédits inscrits.

Calendrier prévisionnel

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- Appel d'offres : janvier 2023
- Notification du marché : avril 2023
- Démarrage des prestations : mai 2023
- Réception des travaux : août 2023

Projet de délibération

Le projet de délibération prévoit ainsi d'approuver le programme de l'opération et d'habiliter le maire à signer les marchés, les avenants éventuels avec les entreprises qui seront proposées par la Commission d'Appel d'Offres.

Aucune observation n'est émise par la commission municipale chargée de l'aménagement du territoire, du transport, du cadre de vie et de l'environnement en date du 09 février 2023.

Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE à l'unanimité des membres présents. »

Aucune observation n'est émise par le conseil municipal.

M. LELONG souhaite avoir davantage d'informations concernant l'accompagnement des riverains de l'allée des Geckos. En effet, il rappelle qu'ils ont subi des éboulements l'an dernier.

M. LEVANQUÉ explique que la Ville avait pris des arrêtés d'évacuation pour les habitations menacées et effondrée. Elle a, dès le lendemain des intempéries, mené des investigations avec des commandes d'études géotechniques qui ont permis de continuer les expertises sur les habitations individuelles, à l'initiative des propriétaires. Une procédure a été amorcée auprès du tribunal entre des propriétaires et la Ville. Il ajoute que le rapport d'expertise judiciaire a été rendu et qu'il convient désormais au tribunal de statuer sur les responsabilités de chacun. Il rappelle qu'il s'agit bien d'un ensemble de terrains privés, y compris l'allée des Geckos.

La Ville était intervenue face à l'urgence de la situation en commandant ces études géotechniques pour sécuriser et savoir ce qu'il fallait rapidement faire et surtout ne pas faire. Les services techniques ont participé à des réunions avec des copropriétaires de la zone, pour qu'ils puissent aménager un accès par un autre endroit, au milieu des terrains privés.

M. LELONG demande si la Ville se retrouve au tribunal par rapport à sa responsabilité au niveau du PUD.

M. le Maire répond par la négative. Il explique que les riverains ont estimé que le risque pouvait être connu par la Ville, ils ont donc décidé d'engager une action juridictionnelle.

Mme MOREAU en profite pour rebondir sur le sujet des habitants de la Croix du Sud. Elle indique ne pas avoir reçu d'invitation pour la réunion du 17 novembre dernier et souhaite donc avoir un bilan de cette réunion. De plus, elle demande si la STEP sera retirée.

Concernant le bilan de la réunion, M. LEVANQUÉ explique que la Ville avait saisi la DAVAR pour qu'elle opère le curage de ce cours d'eau. Il rappelle que la SIC l'avait fait en urgence sans attendre les autorisations. La Ville a dernièrement reçu, en copie, un courrier de la SIC adressé à M. le président du gouvernement pour lui demander de prendre en charge le curage du cours d'eau. Aujourd'hui, la SIC n'a toujours pas eu de réponse.

M. le Maire ajoute que la STEP privée de la Croix du Sud est déconnectée depuis 4 mois et que le réseau de la SIC est raccordée au réseau public depuis. Les entrées et sorties ont été condamnées et l'ancienne STEP de la résidence bien évidemment vidangée.

M. SAO ajoute que la STEP de la Croix du Sud ne fonctionne plus depuis le mois d'octobre 2022 et que la résidence est bien raccordée au réseau d'assainissement de la Ville. Cette fermeture a été faite en moins de 6 mois au vu de l'urgence de la situation.

Sur les prélèvements qui ont été effectués par la DASS, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a levé le principe de précaution sur la consommation d'eau courante mais en ce qui concerne la consommation des produits issus des jardins, il explique être toujours dans l'attente des résultats d'analyses pour pouvoir lever le principe de précaution. Il indique que s'il a de nouvelles informations, il n'hésitera pas à les communiquer au cabinet du Maire qui fera le relais auprès des élus.

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	25	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	5	-	-
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	3	-	-
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1	-	-
Total des voix	34	-	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

8. Habilitation du Maire à signer la convention et tous actes liés aux conditions d'utilisation du réseau routier communal (Route municipale n°011 et 012), emprunté par les véhicules dans le cadre du roulage minier de la société minière MAI KOUAOUA MINES :

La note explicative de synthèse n°06/2023 du 17 février 2023 indiquait que :

« Finalité et enjeux »

Le 16 juin 2018, le gouvernement réunissait les sociétés minières dans le but de formaliser les modalités d'utilisation et d'améliorer l'organisation de l'activité de roulage minier en Nouvelle-Calédonie.

A cette occasion, une adaptation du code de la route a été effectuée, notamment en matière de poids total autorisé en charge.

Implantée depuis plusieurs années sur les massifs miniers du Grand Sud, la société minière MAI KOUAOUA MINES (mine Graziella et mine ADA) utilise des tronçons de voies de la Ville afin d'acheminer le minerai brut jusqu'aux installations en bord de mer.

Les tronçons empruntés sont les suivants, considérant que l'origine des PR se situe au pont de la Rivière de Pirogues :

- RM011 (Route Pérignon) sur une distance d'environ mille trois cents mètres (1.300 ml), entre le point repère PR 0+600 et le PR 1+900
- RM012 (Route du Champ de Bataille), sur une distance d'environ deux mille cinquante mètres (2.050 ml), entre le PR 4+250 et le PR 6+300

Le présent projet de convention définit les modalités d'utilisation des tronçons concernés par la circulation des camions et engins miniers.

Le projet de délibération prévoit ainsi d'habiliter le Maire à signer la convention, et tous actes avec la Société minière MAI KOUAOUA MINES.

Observations de la commission municipale chargée de l'aménagement du territoire, du transport, du cadre de vie et de l'environnement en date du 09 février 2023 :

M. BERTHELOT souhaite savoir si l'entretien de la portion de voie concernée était, auparavant, effectué par la Ville.

M. BOUTRY répond par l'affirmative. Il explique qu'autrefois, la route était revêtue de la même manière que les autres portions de voie. Depuis que la Ville a autorisé la société MKM à effectuer du roulage minier, cette dernière se charge régulièrement de l'entretien de cette portion de voie (reprofilage, arrosage etc).

Mme COURTOT demande s'il y a eu une contribution financière de la part de la société MKM pour les travaux d'entretien que la Ville effectuait.

M. BOUTRY répond par la négative. Il s'agissait d'une contrepartie technique d'entretien.

M. LEVANQUÉ ajoute que la société MKM verse une taxe de déprédation des voies calculée sur le linéaire de voie emprunté.

Mme COURTOT souhaite savoir si cette taxe correspond aux travaux que la Ville entreprenait à l'époque.

M. BOUTRY répond par la négative. Sur la base d'un dimensionnement classique, une réhabilitation de route revient à un minimum de 35 à 40M FCFP du km. Il s'agit ici d'assoir les conditions de sortie des autorisations de roulage remises à la société.

Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents. »

Observation en cours de séance :

Mme JULIÉ explique que les deux portions de routes citées dans le projet de délibération sont dans un état déplorable. Beaucoup d'usagers signalent l'état catastrophique de ces routes. Elle souhaite savoir si, avec cette convention, la Ville est assurée que les travaux soient faits et que ces routes restent en bon état.

M. MARTINEZ explique qu'une fois par semaine, la société MAI KOUAOUA MINES entretient la route en terre qu'elle emprunte. Entre temps, il se peut que de nouveaux trous apparaissent mais à ce titre-là MKM respecte bien la convention. En ce qui concerne les routes revêtues, l'entretien est pris en charge par la Ville en fonction des moyens disponibles.

M. le Maire indique que les pluies n'aident pas au maintien des routes. Malgré les moyens mis en œuvre, la Ville n'arrive pas à tenir ce réseau en parfait état.

Mme JULIÉ demande si la Ville a un intérêt à conserver ce réseau dans le domaine communal. Au vu de l'état de la route, n'aurait-elle pas un intérêt à négocier avec la province Sud pour que celle-ci récupère et s'occupe de cette portion.

M. le Maire répond que c'est la province Sud qui n'en veut pas. La route était, à l'origine, un chemin rural. Quand l'usine a été construite, la route est alors devenue une route municipale. La province Sud à l'époque l'avait revêtue mais sans assainissement.

M. MARTINEZ ajoute que depuis le début de l'année, la Ville a déjà fait 20M FCFP de travaux de revêtements. 13M FCFP pour reprendre des parties en enrobées et 7M FCFP pour boucher les « nids de poules ».

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	25	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	5	-	-
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	3	-	-
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1	-	-
Total des voix	34	-	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. N'GUELA a constaté que l'adjoint en charge du sport a pu présenter ses vœux aux associations sportives. Il regrette ne pas avoir été invité d'autant plus qu'il est Vice-président de la commission des sports.

La parole est donnée à Mme JULIÉ qui indique ne pas avoir été invitée aux commissions de révision des listes électorales provinciale.

M. PELAGE répond que les invitations ont été signées hier et seront envoyées prochainement.

M. le Maire rappelle que la prochaine séance du conseil municipal est prévue le 23 mars 2023.

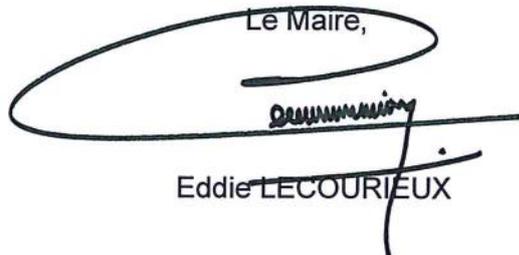
L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant intervenir, la séance est levée à 19h30.

Le secrétaire de séance,



Vaea FROGIER

Le Maire,



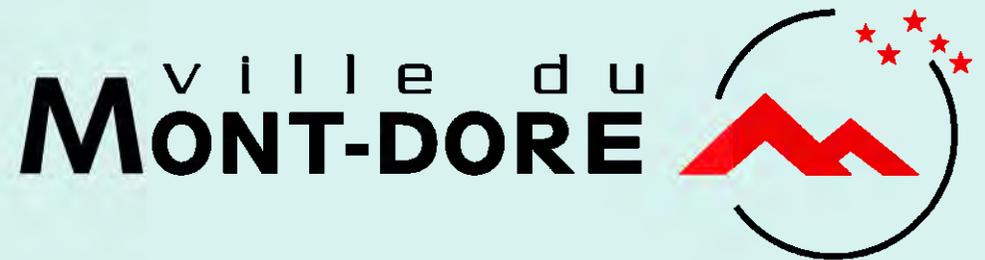
Eddie LECOURIEUX

Le présent procès-verbal est arrêté à la séance du conseil municipal en date du 23 MAR. 2023

Il est publié sur le site internet de la Ville (www.mont-dore.nc) le 24 MAR. 2023

**RENTREE
SCOLAIRE**

2023



LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

2 Ecoles Maternelles (Les Coccinelles, Les Dauphins)

8 Ecoles Primaires dont 5 groupes scolaires

(H.Chaniel, Yahoué, J.Clavel, Boulari, Saint-Michel, La Briqueterie, Plum et l'Ile Ouen)

3 Ecoles Elémentaires (Galinié, La Rizière et Vallon-Dore)

2 Ecoles Primaires Privées (Cluny conception, Saint Louis)

2 Collèges publics (Boulari, Plum)

1 Collège privé (La Conception)

1 Lycée public (Polyvalent du Mont-Dore)

1 Lycée Professionnel Privé (Saint Pierre Chanel)



LES NOUVEAUX DIRECTEURS

Madame
Karine GUAGENTI
Groupe Scolaire
de Yahoué

Madame
Epifania GATA
Groupe Scolaire
de Boulari

Madame
Stéphanie AMICE
Ecole de Saint-Michel

Madame
Fantine POURCHER
La Briqueterie

Monsieur
Laurent NOIRE
Ecole La Rizière

Monsieur
Amaury DANTARD
Ecole du Vallon-Dore

Monsieur
Guillaume COURSE
Ecole de l'Île Ouen
(Intérim)

LA POPULATION SCOLAIRE 2023

5545 ÉLÈVES (AU 21/02/23)

SECTEUR PUBLIC

4546 Elèves

SECTEUR PRIVÉ

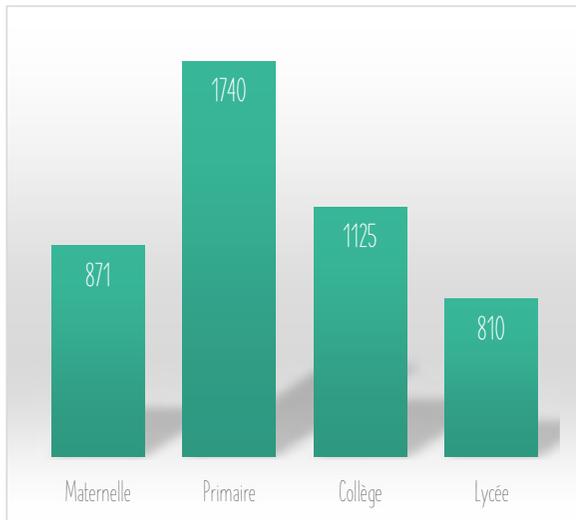
999 Elèves



871 enfants en maternelle
1740 enfants en primaire
1125 enfants au collège
810 enfants au lycée

161 enfants en maternelle
273 enfants en primaire
238 enfants au collège
327 enfants au Lycée

RÉPARTITION DES EFFECTIFS



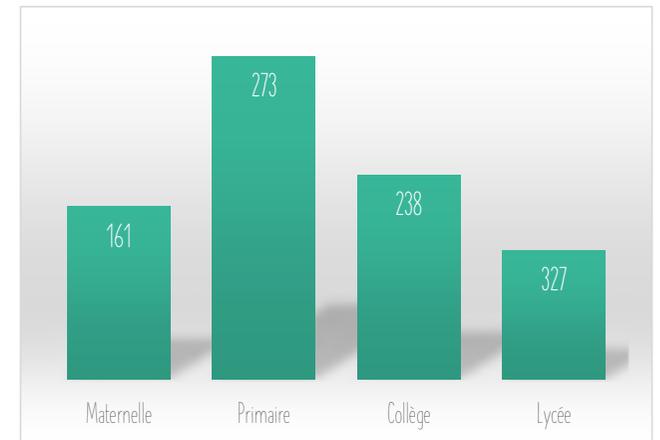
SECTEUR PUBLIC

4546 élèves

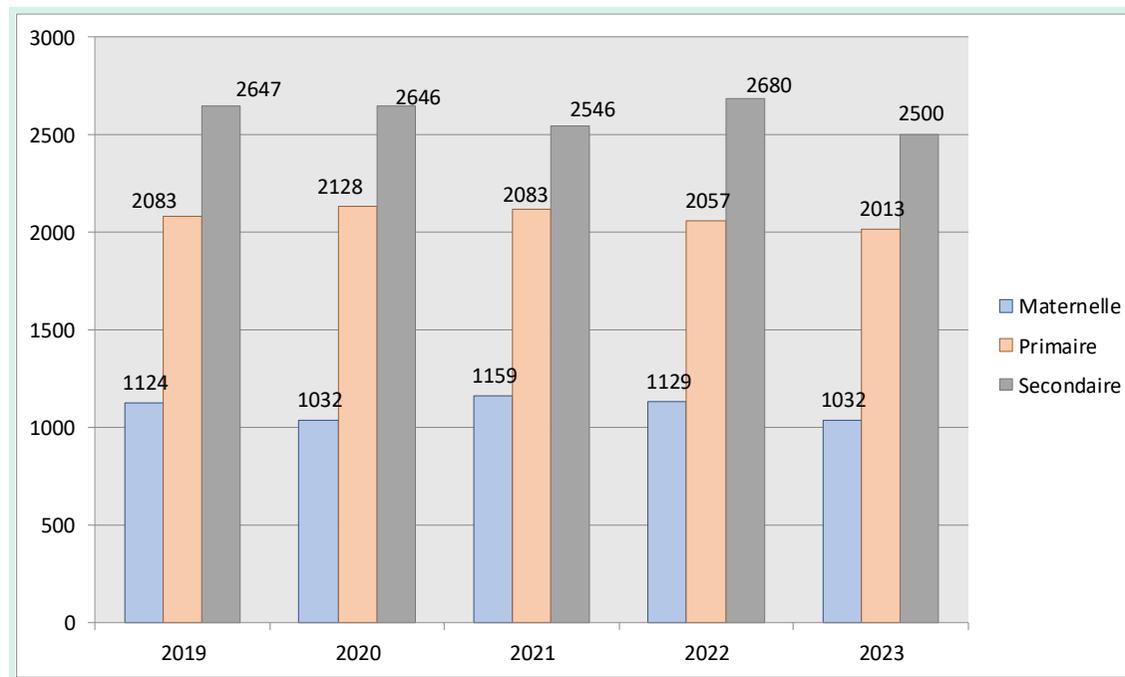


SECTEUR PRIVE

999 élèves



POPULATION DE 2019 A 2023



STRUCTURES POUR LES SCOLAIRES



LES ACTIONS

Les potagers à l'école
La sécurité routière

Remise de
calculatrices et
Bescherelles
« Mondorine »

C.C.A.S.
Aide à la scolarité
Aide au transport pour les
scolaires résidents de l'Île
Ouen
« Semaine Handicapable »

Accompagnement
à la scolarité



travaillons ensemble...

Le conseil municipal Junior



Guides « Rentrée
Scolaire »
distribués le jour de
la rentrée

Activités périscolaires
Accompagnement Educatif
Vacances apprenantes
Soutien aux projets
scolaires

Conseil des droits et
des devoirs des
familles

LE PERSONNEL DE LA VIE SCOLAIRE

02 personnels administratifs

17 aides-maternelles

41 agents d'entretien

04 itinérantes



LES DÉPARTS DU
SERVICE

**Madame
Anne-Marie WAMYTAN**
Groupe scolaire Hélène Chaniel

**Madame
Jeannine MONI**
Ecole du Vallon Dore

**Madame
Marie-Anna BOEWA-MI**
Ecole A.BOUTAN

**Madame
Malétina BONNARDEL**
Maternelle Les Coccinelles

**Madame Pierrette
CASTA**
Itinérante

**Madame
Ariane TIAVOUANE**
Groupe scolaire Hélène Chaniel
(PDF primaire)

**Madame
Lynda RALEB**
La Briqueterie
(Vallon Dore)

**Madame
Léa KAMODJI**
Maternelle Les Coccinelles
(La Coulée)

**Madame
Vichenza PETERS**
La Briqueterie
(Vallon-Dore)

**Madame
Lindsay RAINAL**
Primaire Vallon-Dore

**Monsieur
Erman BEARUNE**
Maternelle Les Fougères
(Yahoué)

LES ARRIVÉES AU SERVICE

Agents d'entretien et aide maternelle



travaillons ensemble...

LES TRAVAUX
2022 / 2023



**Installation de WC
complémentaires à la
maternelle Les Fougères**

**Vérification des ventilateurs
et climatiseurs**

Entretien des bâtiments



NOUVEAUTÉ 2023

Suite de l'installation des panneaux photovoltaïques et climatiseurs

Fermeture et déménagement de l'école A.Boutan vers le groupe scolaire de Yahoué et la maternelle Les Fougères

LA RÉTROSPECTIVE





LA CAISSE DES ECOLES





QUELQUES CHIFFRES



EVOLUTION DES EFFECTIFS

2019-2023

DES ENFANTS INSCRITS A LA CANTINE

Année	Enfants inscrits	%	dont Boursiers	%
2019	2067		675	
2020	2137	+ 3,4%	680	+0,75%
2021	1943	-9%	677	-0,4%
2022	1840	- 5,3%	604	-11%
2023	Attente mois d'Avril pour fiabilisation des effectifs			

EVOLUTION DES EFFECTIFS

2019-2023

DES ENFANTS INSCRITS A LA GARDERIE

Année	Enfants inscrits	%
2019	503	
2020	515	2,3%
2021	504	-2%
2022	531	5%
2023	Attente mois d'Avril pour fiabilisation des effectifs	

LE PERSONNEL DE LA CAISSE DES ÉCOLES

**06 personnels
administratifs**

100 agents d'office

**Dont 6 en situation de
handicap**

32 agents de garderie

14 référentes



NOUVEAUTÉ 2023



TARIFS 2023

Depuis l'an dernier, le montant annuel de chaque prestation (cantine et garderie) est lissé sur l'année.

Le tarif de cantine est le même depuis 2018, soit **895 francs**. Ce tarif comprend le repas, l'animation périscolaire et la surveillance sur le temps de la pause méridienne.

NOUVEAUTÉ : un tarif spécial a été mis en place pour les mois de février (8 850 francs) et de décembre (8 010 francs). En effet, les parents ont beaucoup de frais à la rentrée mais aussi en décembre en raison des fêtes de fin d'année. Ce tarif spécial devrait moins grever leur budget.

Tarifs cantine :

- 11 850 francs/mois pour les non-boursiers, de mars à novembre,
- 1 255 francs/mois pour les boursiers,
- 2 200 francs/mois pour les enfants souffrant d'allergie (P.A.I).

Tarifs garderie (matin et soir) : 9 900 francs/mois pour un service de garderie périscolaire de 6h30 à 7h45 et de 15h15 à 18h, à l'exception du mercredi où les horaires sont de 6h30 à 7h45 et de 11h à 12h.

LE PRESTATAIRE



La caisse des écoles va fonctionner avec un seul fournisseur qui est « La Casserolette ».

Spécialisée dans le service de traiteur et la livraison de gamelles aux particuliers depuis 1989, l'entreprise intervient également dans la restauration collective depuis sept ans.

La caisse des écoles travaille avec ce prestataire qui assure la fourniture des repas dans toutes les cantines de maternelle de la commune depuis trois ans déjà.

ACTIONS



Lutte contre le gaspillage alimentaire

En partenariat avec le service environnement de la Ville, la caisse des écoles poursuit son travail de lutte contre le gaspillage alimentaire initié en 2019.

Des pesées des déchets sont réalisées au quotidien dans les cantines et depuis fin 2021, la province Sud a fourni des tables de tri qui sont installées dans nos structures.

Grâce aux actions de sensibilisation du personnel et des enfants, ainsi qu'au travail de partenariat mené avec nos divers fournisseurs, nous avons réduit nos déchets de 30% à 40% dans nos cantines élémentaires et de 50% dans nos cantines primaires.

L'objectif à atteindre en 2026 est de 2kg de déchets pour 80 convives en maternelle et de 4kg en élémentaire.

ACTIONS

Formation du personnel

La caisse des écoles va poursuivre son travail de formation de ses agents par la mise en place :

- De sessions de formation spécifiques pour son personnel des cantines maternelles afin de progresser sur la prise en charge et l'encadrement des enfants sur le temps de pause méridienne
 - + Apporter des connaissances et des compétences aux agents concernant ce public spécifique (développement de l'enfant, besoins, communication...),
 - + recueillir les difficultés et besoins des agents dans l'exercice de leurs fonctions et identifier les points d'amélioration,
 - + augmenter la qualité de service de la pause méridienne (temps du repas et hors repas).
-
- De sessions de formation de type BAFA afin d'améliorer leur posture professionnelle dans la prise en charge des enfants.



ACTIONS

Modernisation de nos services

Grâce au partenariat établi avec son fournisseur BFC, la caisse des écoles va améliorer son service auprès des administrés en proposant :

- Le paiement en ligne,
- La facturation en ligne,
- L'utilisation des SMS pour informer et rappeler à l'abonné le montant des prestations restant à honorer.



FIN

Merci de votre attention

Ville MONT-DORE
DÉBAT D'ORIENTATION 2023
- Synthèse

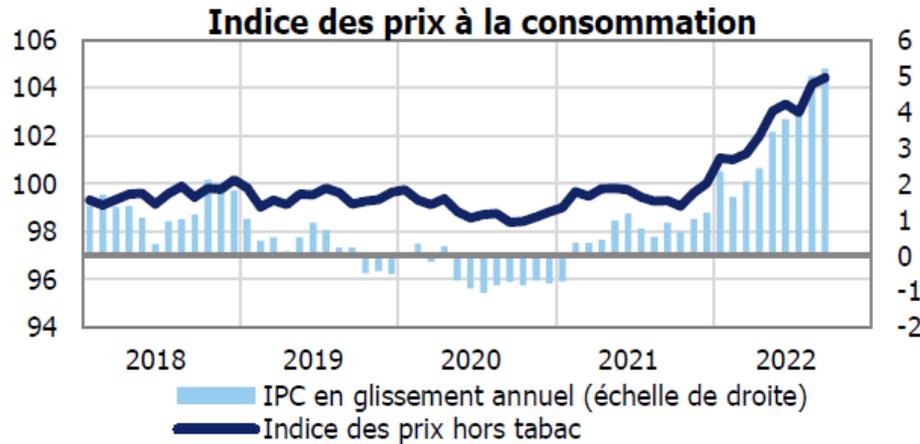


Présentation de la tenue du débat d'orientation budgétaire

1. Contexte économique et financier
2. Éléments d'analyse financière 2019-2022
3. Trajectoire financière de la prospective



1. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER



Nickel : Les cours devraient atteindre 23.770 \$/tonne en 2023 au lieu de 23.400 \$/tonne en 2022. Les stocks mondiaux restent faibles.

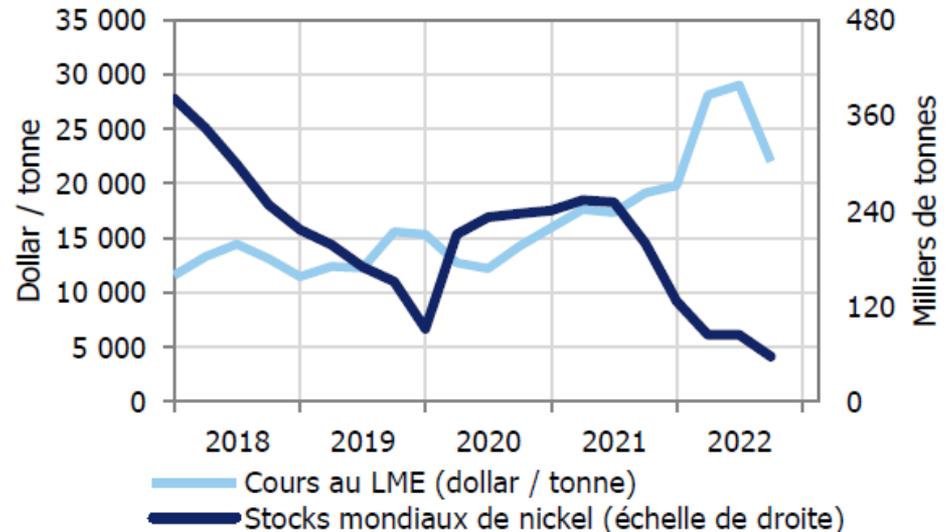
La valeur des exportations minières est en forte augmentation en glissement annuel (+180 %) et l'extraction minière progresse de +1,8 % sur un an. Toutefois, des incertitudes demeurent à savoir, la baisse de la demande d'acier inoxydable de la Chine, et aussi la flambée du prix d'électricité impactant le fonctionnement des usines métallurgiques.

Si l'inflation mondiale s'établit à 8,2 % en 2022, en NC elle est un peu moins élevée et s'établit à 5,2 %.

C'est une menace pour l'économie mondiale.

L'inflation pèse sur les entreprises et sur le pouvoir d'achat des consommateurs.

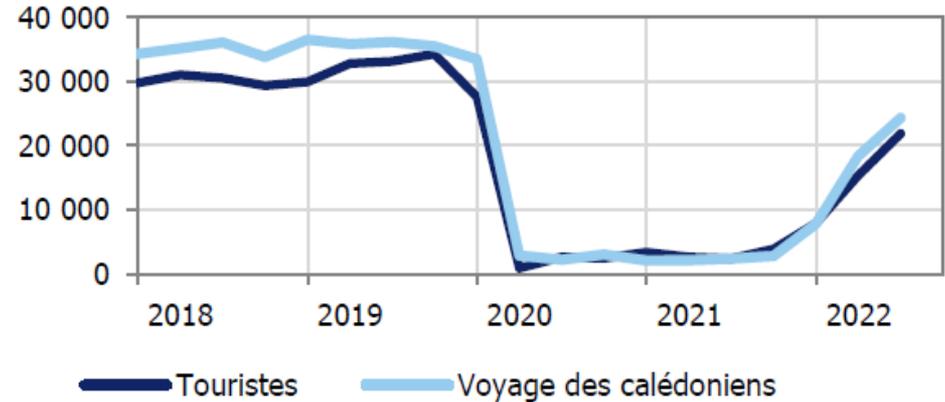
Cours du nickel et stock mondiaux au LME



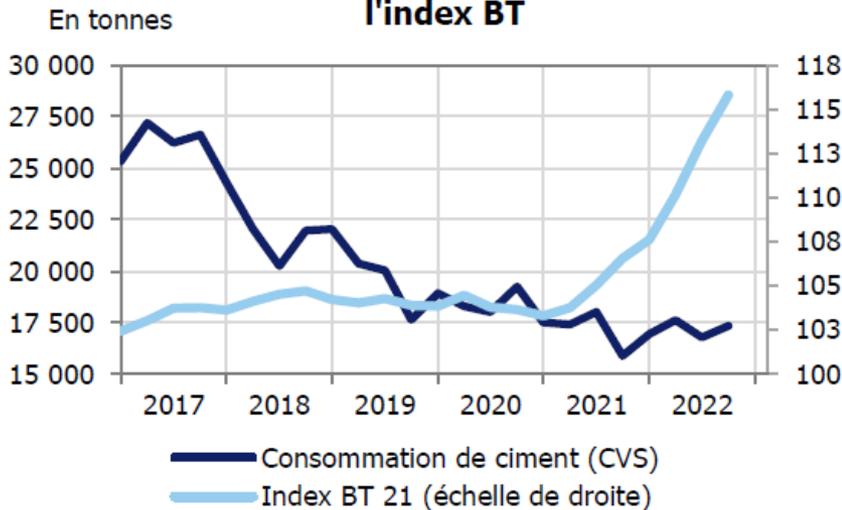
1. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

BTP : la hausse des prix des matériaux de construction se poursuit : +8,7 % sur un an et pèse sur les entreprises. Les professionnels constatent toujours des difficultés d'approvisionnement pour leurs intrants engendrant parfois des risques de pénurie.

Touristes
(en nombre)



Évolution des ventes de ciment et de l'index BT



Tourisme : la reprise sur le secteur du tourisme est contrastée : le trafic aérien interne s'accroît significativement tandis que la fréquentation internationale reste faible.

Cependant, la réouverture des lignes avec l'Australie et la NZ + la nouvelle liaison avec Singapour devraient conduire à une augmentation progressive des flux en 2023.

Source: CEROM-ISEE



2. ANALYSE FINANCIERE RETROSPECTIVE

Identifier les éléments concourant à l'équilibre financier à partir d'un certain nombre d'agrégats.

Quel est le poids du passé sur le présent et les années suivantes?

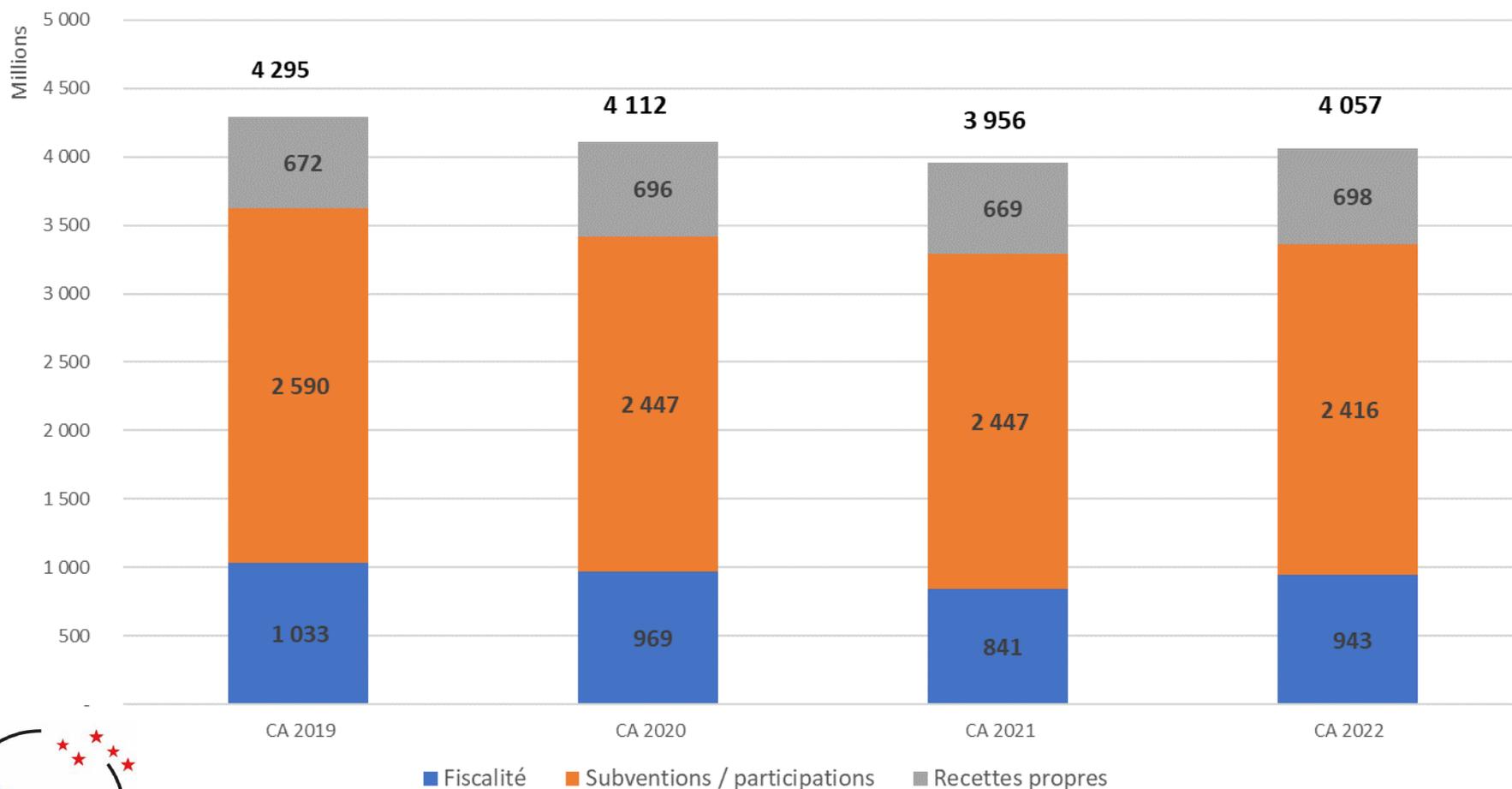
1. Evolution de la section de fonctionnement
2. Evolution de l'épargne
3. Evolution des dépenses d'investissement
4. Financement du programme d'investissement
5. Conclusion de l'analyse rétrospective



2. RETROSPECTIVE FINANCIERE

1 - Évolution de la section de fonctionnement - recettes de fonctionnement

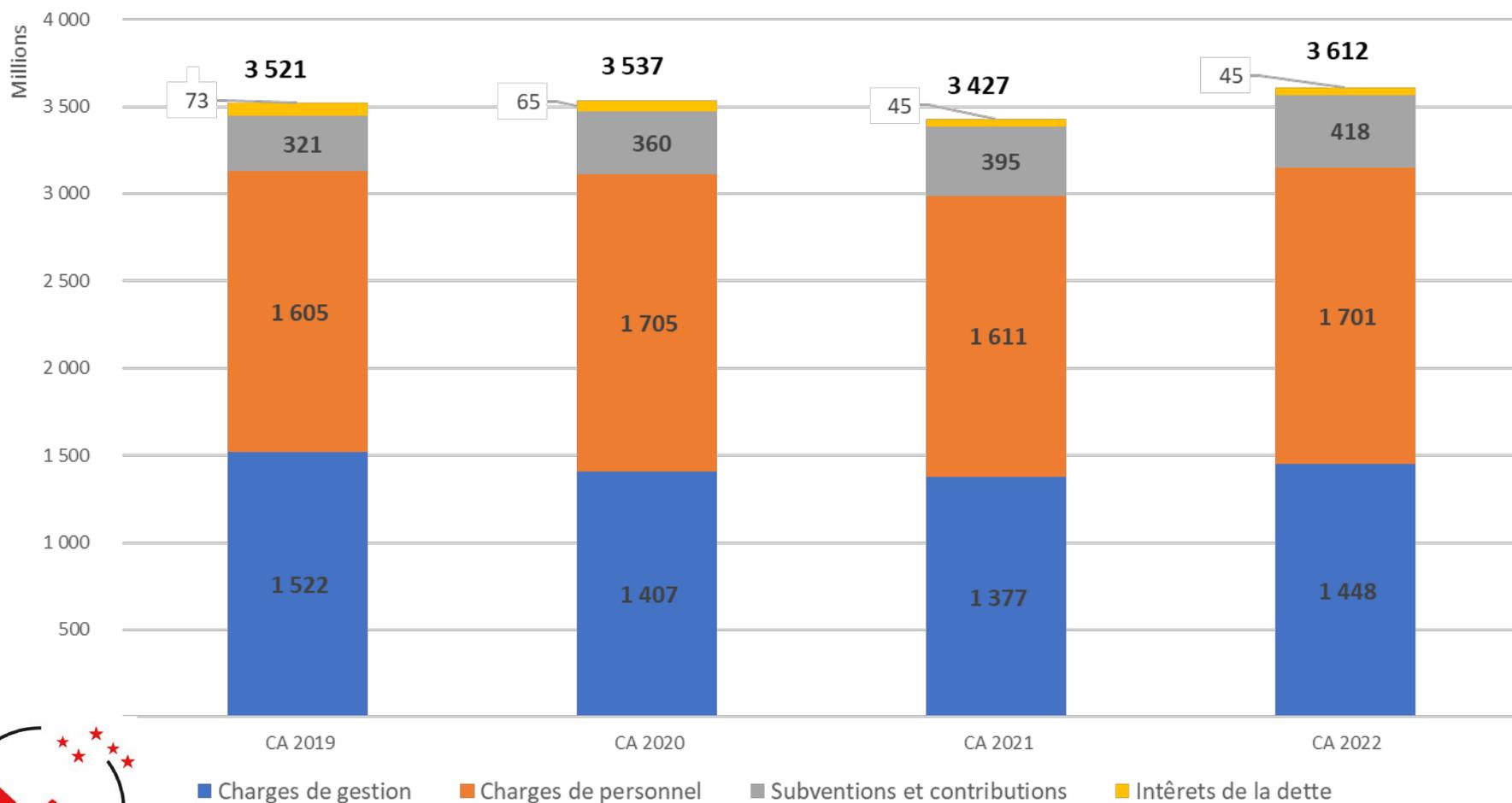
De 2019 à 2022, la perte enregistrée s'établit à 238M FCFP qui s'explique par une baisse importante des dotations de 173 M FCFP. Les produits de la fiscalité ont perdu 90 MF. Les recettes propres ont augmenté de 25 M FCFP.



2. RETROSPECTIVE FINANCIERE

2 - Évolution de la section de fonctionnement - dépenses de fonctionnement

De 2019 à 2022 augmentation de 91M FCFP liée principalement aux charges de personnel liée aux réformes de la fonction publique (+96M FCFP), les subventions +97M FCFP lié notamment au SMTU, les charges de gestion baissent de 74M FCFP et les intérêts de la dette de 28M FCFP

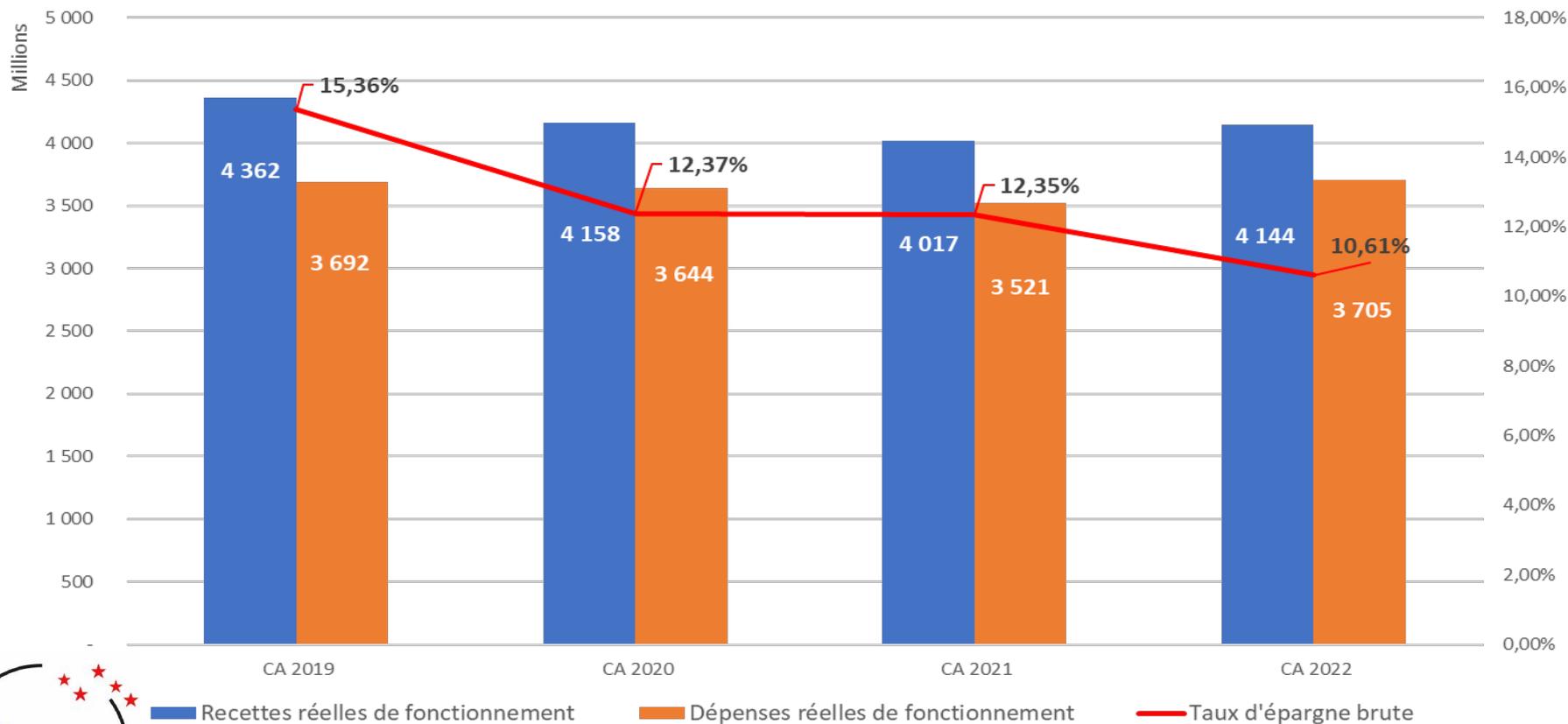


2. RETROSPECTIVE FINANCIERE

3 - Évolution de l'épargne

L'érosion du taux d'épargne s'explique avant tout par la baisse des recettes car les dépenses entre 2019 et 2022 sont restées d'un niveau comparable.

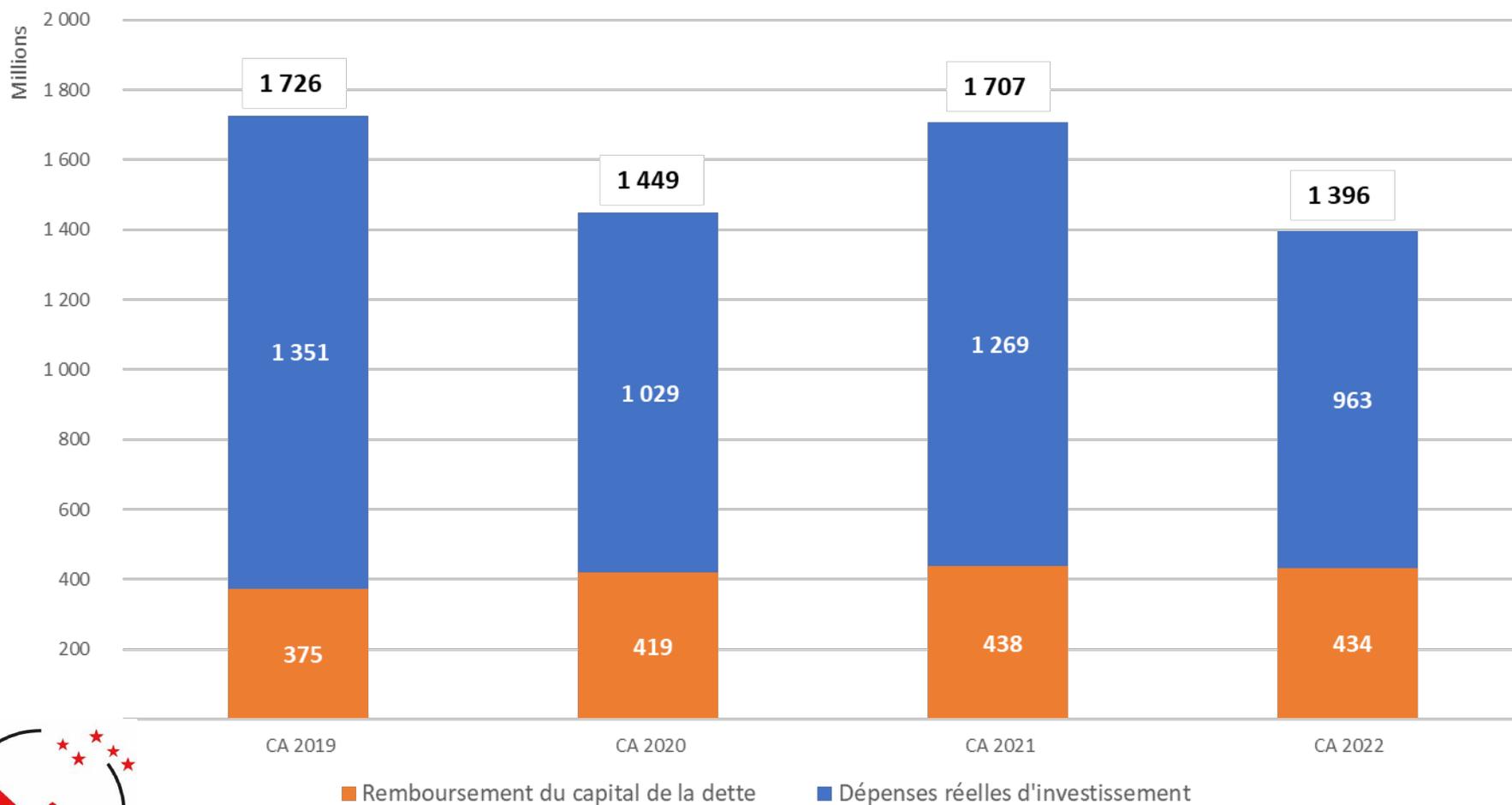
Concernant l'épargne brute, l'AFD, dans son rapport 2022 remarque que celle-ci se dégrade et se situe à 12,2% en 2021 sur les communes de plus de 10 000 habitants (hors Nouméa).



2. RETROSPECTIVE FINANCIERE

4 - Évolution des dépenses d'investissement

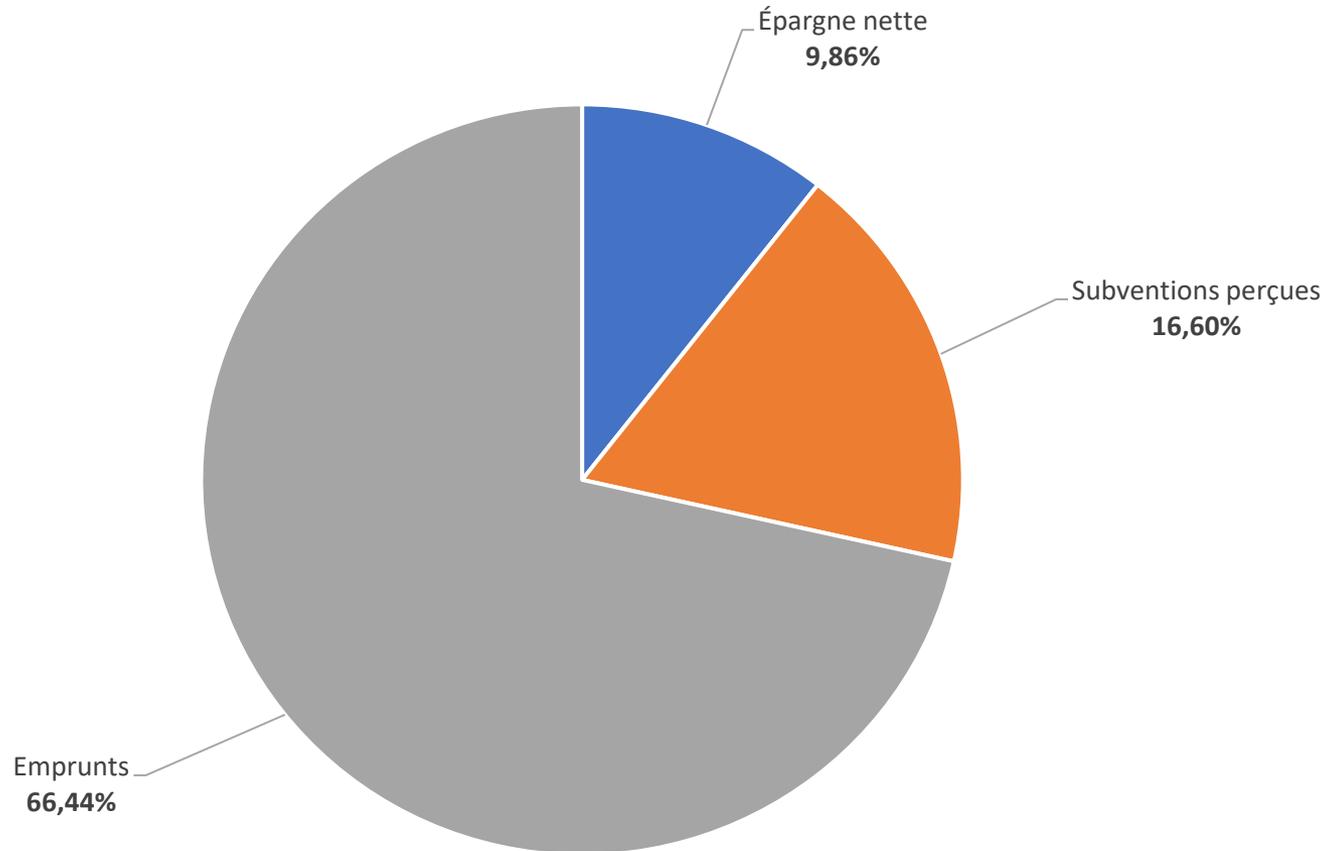
La commune a investi 4,6 milliards en 4 ans malgré la baisse des recettes, l'exécution s'est maintenue à une moyenne de 1 Md F annuelle.



2. RETROSPECTIVE FINANCIERE

4 - Financement du programme d'investissement

Montant d'investissement réalisé de 2019 à 2022 : 4,6 Milliards F CFP



2. RETROSPECTIVE FINANCIERE

5 - Conclusion de l'analyse rétrospective

En 2022, concernant les dépenses de fonctionnement , la commune a dû faire face à l'ensemble des réformes de la fonction publique et de la fiscalité, dont celle de la CCS, entraînant une augmentation de ses charges de personnel. Par ailleurs, les subventions et contributions ont augmenté de 6% afin de contribuer à la réduction du déficit du SMTU notamment.

Ses recettes de fonctionnement sont restées stables, en lien avec la situation économique de la Nouvelle-Calédonie.

Le Mont-Dore aura eu un exercice 2022 compliqué à tous niveaux, avec un résultat de fonctionnement en baisse (226 MF) par rapport aux années précédentes. En dépit de cela, l'épargne répond à l'objectif de se rapprocher des 500 MF (439 MF) et le taux d'épargne reste correct (10,61%) proche de la moyenne des communes de plus de 10 000 habitants.

Le résultat doit être apprécié en tenant compte du fait que les services de la Ville ont dû faire face à des phénomènes climatiques sans précédent, nécessitant des travaux conséquents . Certains de ces travaux sont de la compétence de la Nouvelle-Calédonie. Mais les opérations ont été exécutées par la Ville sans contribution supplémentaire de l'institution.

En attendant une sortie de crise et les réformes structurelles indispensables pour une reprise de l'économie du pays, les efforts de gestion doivent être poursuivis. L'absence de visibilité sur l'évolution des ressources communales, qui pourrait garantir une épargne optimale en vue du financement des investissements et assurer la solvabilité de la collectivité confortent cette démarche prudentielle.

Pour 2023, l'exécutif poursuivra sa politique prudentielle en matière de gestion et proposera un programme d'investissement adapté aux capacités budgétaires.

2. RETROSPECTIVE FINANCIERE

Conclusion de l'analyse rétrospective - Ratios financiers

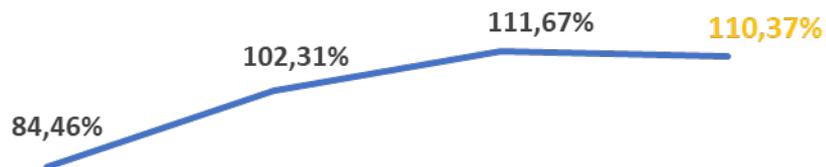
Solvabilité (< 10 ans)



Personnel (012/RRF) (< 38%)



Endettement (< 120%)



3. PROSPECTIVE FINANCIERE

1 - Section de fonctionnement

En matière de recettes :

- le FIP et les dotations de l'Etat et la fiscalité restent constants.
- En 2024 : légère amélioration des centimes additionnels sur la patente liés à l'activité minière.

En matière de dépenses:

- Considérant le taux de rigidité de la commune à 50%, la seule alternative de la commune est de contenir ses dépenses de gestion comme elle a commencé à le faire depuis 2019.
- Cependant, ses dépenses de personnel continuent d'évoluer au fil de réformes.
- Il y a une probabilité d'une augmentation de la contribution au SMTU.



3. PROSPECTIVE FINANCIERE

1 - Section de fonctionnement

Consolidé (BV+EAU+ASS+OM+LOT)	CA 2022	Budget 2023	Budget 2024 prev.	Budget 2025 prev.
Fiscalité	943 268 635	936 052 000	981 000 000	981 000 000
Subventions / participations	2 416 212 584	2 409 462 765	2 406 500 000	2 406 500 000
Recettes propres	698 014 384	782 262 701	763 500 000	763 500 000
Exceptionnel et reprises sur provisions	86 983 895	54 400 000	-	-
Total (RRF)	4 144 479 498	4 182 177 466	4 151 000 000	4 151 000 000
Charges de gestion	1 454 129 457	1 446 335 410	1 350 000 000	1 350 000 000
Charges de personnel	1 700 913 140	1 754 692 000	1 700 000 000	1 700 000 000
Subventions et contributions	417 916 319	437 270 000	440 000 000	440 000 000
Intérêts de la dette	68 718 487	74 385 000	75 000 000	75 000 000
Exceptionnel et dotations aux provisions	63 018 990	41 909 924	50 000 000	50 000 000
Total (DRF)	3 704 696 393	3 754 592 334	3 615 000 000	3 615 000 000
Épargne brute	439 783 105	427 585 132	536 000 000	536 000 000
Taux d'épargne brute	10,61%	10,22%	12,91%	12,91%



3. PROSPECTIVE FINANCIERE

Évolution des charges de personnel

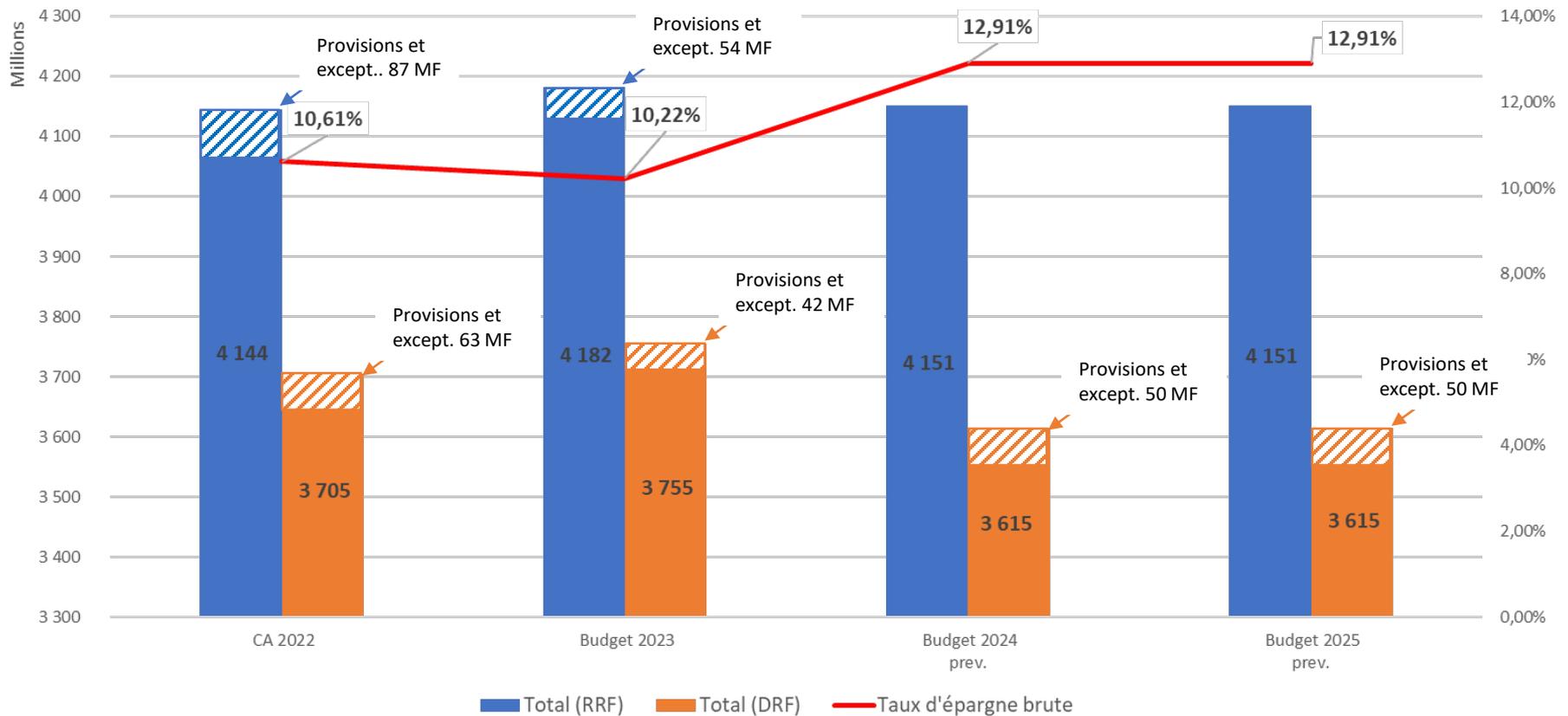
- Au 31 décembre 2022, la Ville compte 265 agents en position d'activité, dont :
- 119 fonctionnaires titulaires,
- 133 contractuels occupant un emploi permanent,
- 13 contractuels occupant un emploi à temps partiel.
- Total des dépenses de personnel : 1 700 MF CFP
- En 2023, les dépenses de personnel devraient s'élever à 1 754 MF CFP dont 1 057M FCFP au titre de la rémunération brute des agents.
- Dans ces dépenses sont prévus des redéploiements de postes en fonction des besoins ciblés.
- De limiter le recours aux heures supplémentaires (hors aléas climatiques).
- Transformations de postes afin de répondre aux besoins.



3. PROSPECTIVE FINANCIERE

2 - Amélioration de l'épargne

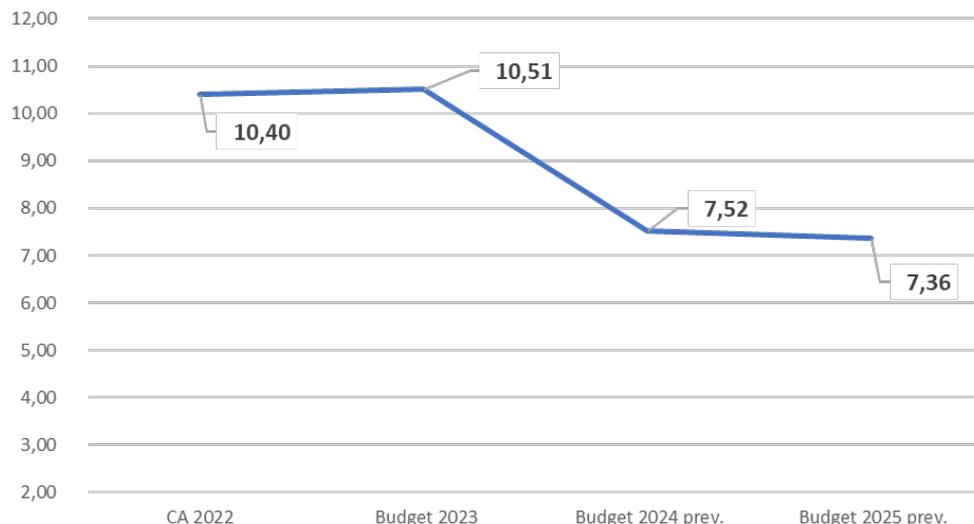
Une amélioration est donc possible à condition de restreindre les dépenses de fonctionnement puisque l'objectif reste toujours l'investissement. De 2023 à 2025, le montant cible de la part des opérations d'investissement sera inférieur à 1 Md FCFP.



3. PROSPECTIVE FINANCIERE

3 - Amélioration de la solvabilité et de l'endettement

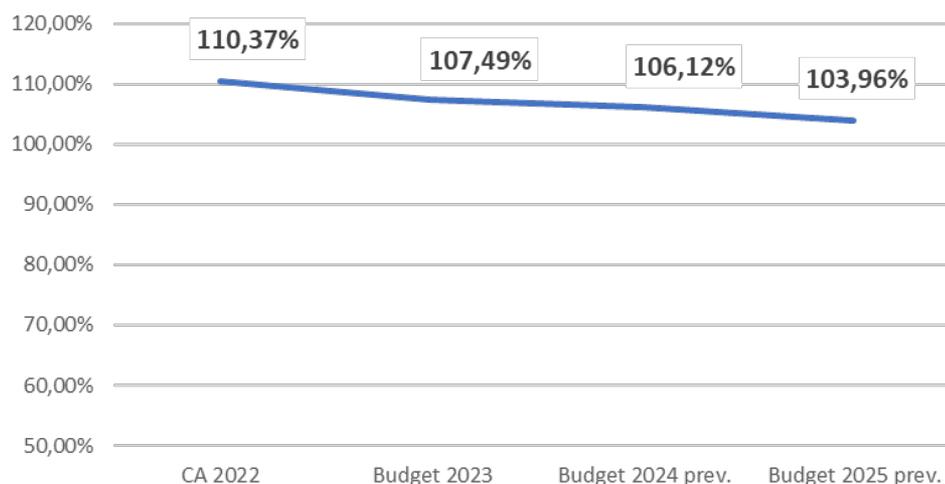
Capacité de désendettement



A ce stade, l'évolution des recettes de fonctionnement et la maîtrise des charges seront cruciales pour que la Ville ne se trouve pas en situation délicate par rapport à son niveau d'endettement, désormais élevé. C'est pourquoi, la ville va continuer son travail de maîtrise des dépenses et ne mobilisera que l'emprunt nécessaire en tenant compte de l'avancement des opérations en cours d'année.

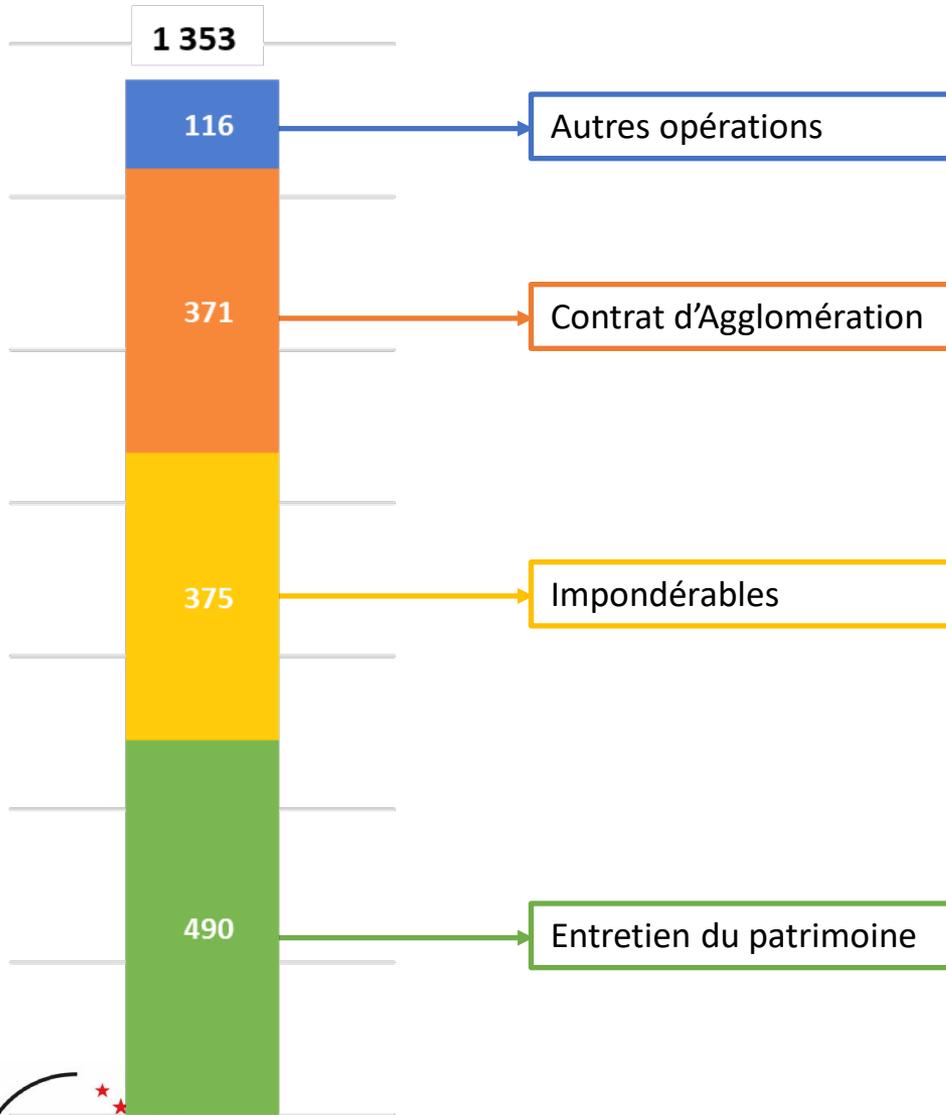
La Ville prévoit le recours à 400M FCFP de nouveaux emprunts pour 2023 et un remboursement de 479M FCFP ce qui devrait produire une diminution de son endettement au maximum de + 79M FCFP et portera son encours à environ 4,5Md FCFP

Taux d'endettement



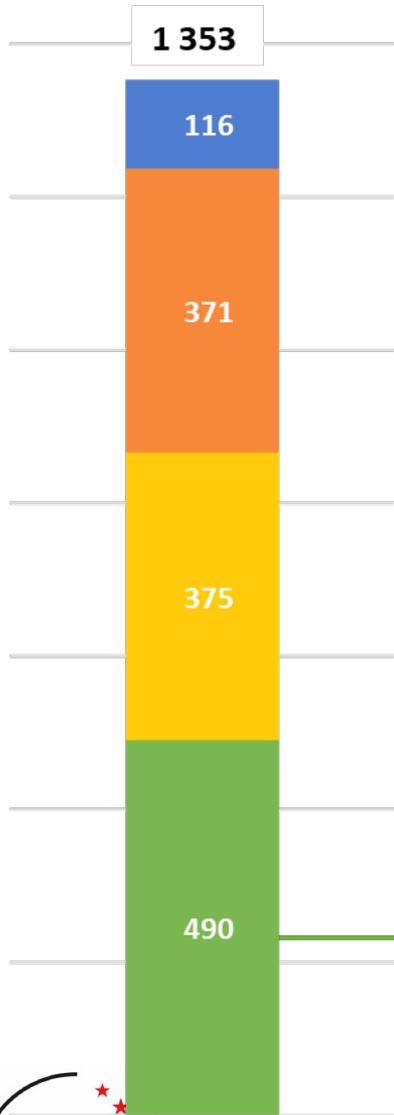
3. PROSPECTIVE FINANCIERE

4 - Répartition prévisionnelle des dépenses d'investissement 2023



3. PROSPECTIVE FINANCIERE

4 - Répartition prévisionnelle des dépenses d'investissement 2023



Entretien du patrimoine :

1900 ASSAINISSEMENT DIVERS SECTEURS : **105 MF** (RAR : 27 MF)

0600 REVETEMENTS ROUTIERS : **78 MF** (RAR : 39 MF)

1200 AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS : **40 MF** (RAR : 10 MF)

0800 AMENAGEMENTS BATIMENTS COMMUNAUX : **37 MF** (RAR : 17 MF)

0900 INFORMATIQUE/BUREAUTIQUE TS SERVICES : **34 MF** (RAR : 16 MF)

1000 AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS SCOLAIRES : **34 MF** (RAR : 12 MF)

1100 AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS CULTURELS : **28 MF** (RAR : 7 MF)

0500 MATERIELS DE TRANSPORT : **28 MF** (RAR : 22 MF)

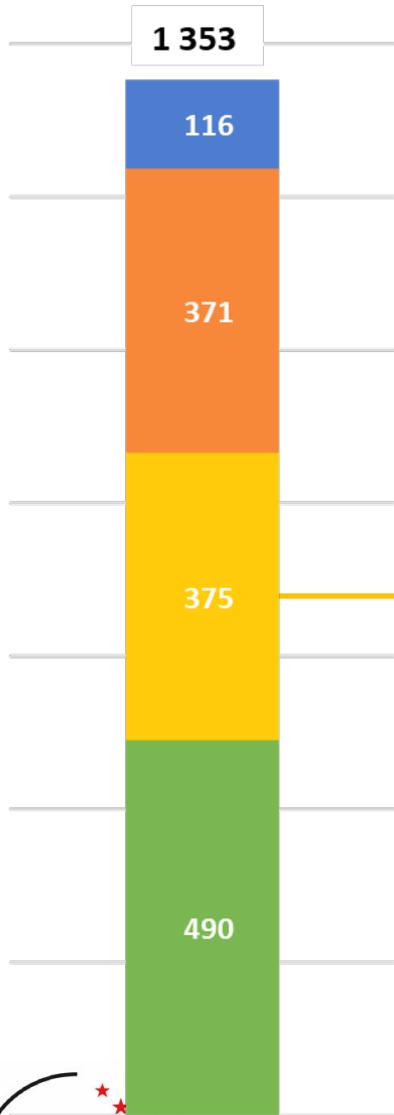
0300 AMENAGEMENT PARCS ET DES AIRES DE REPOS : **25 MF** (RAR : 14 MF)

0200 EQUIPEMENTS TOUS SERVICES : **20 MF** (RAR : 2 MF)

...

3. PROSPECTIVE FINANCIERE

4 - Répartition prévisionnelle des dépenses d'investissement 2023



Impondérables:

2200 ALEAS METEOROLOGIQUES ET CLIMATIQUES : **188 MF** (RAR : 5 MF)

13921 CONFORT THERMIQUE DANS LES ECOLES : **35 MF** (RAR : 5 MF)

Subvention SECAL (Concession Centre-Ville) : **90 MF**

12217 RENFORCEMENT ET EXTENSION DE RESEAU : **22 MF** (RAR : 8 MF)

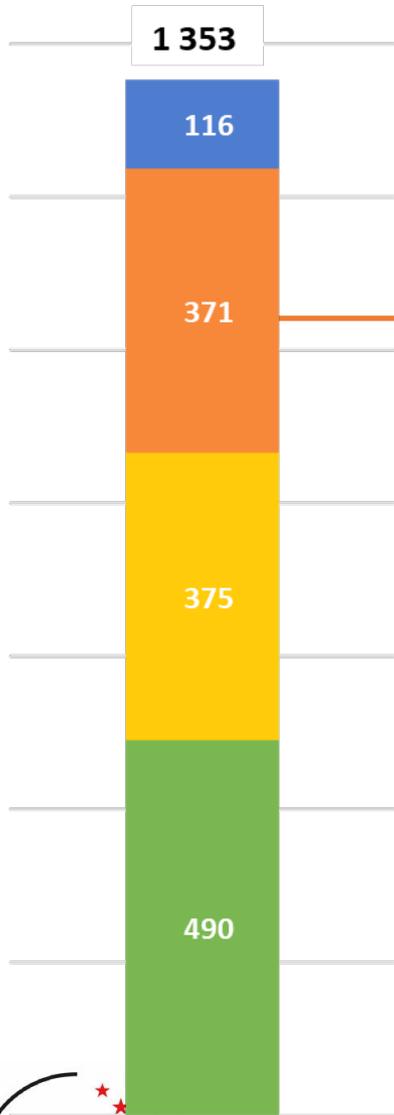
13321 RENOVATION IOH : **20 MF** (RAR : 13 MF)

12518 POLE SECURITE - GENDARMERIE : **14 MF** (RAR : 9 MF)

...

3. PROSPECTIVE FINANCIERE

4 - Répartition prévisionnelles des dépenses d'investissement 2023



Contrat d'Agglomération :

13120 PHOTOVOLTAIQUE CA 2017/2021 : **177 MF** (RAR : 165 MF)

12818 RENF.AEP COL DE PLUM CA 2017/2021 : **112 MF** (RAR : 63 MF)

10517 PROJET SOCIOCULTUREL STL CA 2017/2021 : **49 MF** (RAR : 4 MF)

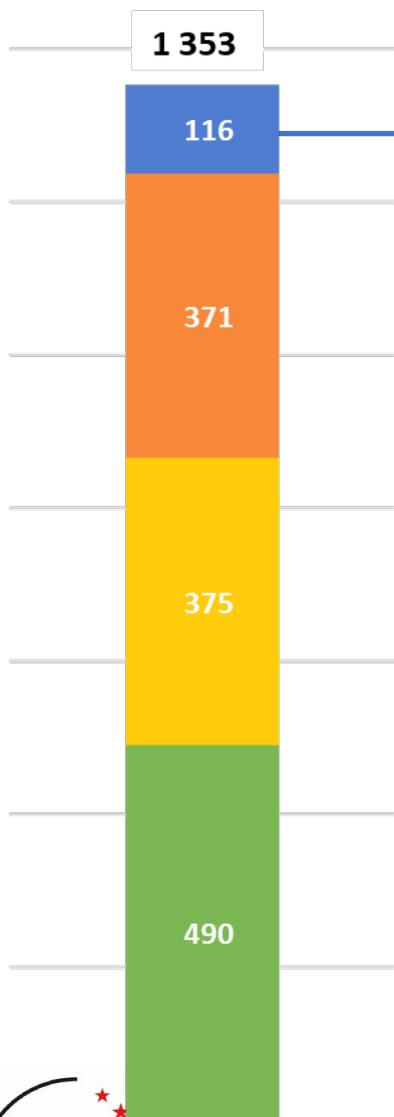
14022 ASSAINISSEMENT RUE MIKI MIKI CA 2017/2021 : **20 MF** (RAR : 18 MF)

12018 RESERVOIR DE ROBINSON CA 2017/2021 : **10 MF**

10617 RESERVOIR DE PDF LIMOUSIN CA 2017/2021 : **3 MF** (RAR : 3 MF)

3. PROSPECTIVE FINANCIERE

4 - Répartition prévisionnelles des dépenses d'investissement 2023



Autres opérations :

8513 VIDEO PROTECTION : **42 MF** (RAR : 6 MF)

13521 BASSIN LUDIQUÉ PISCINE : **11 MF** (RAR : 3 MF)

14122 AMENAGEMENT SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL : **11 MF**

Frais d'études pour la prochaine génération de contrat d'agglomération : **10 MF**

Documentation PUD : **8 MF**

13421 AMENAGEMENTS ILOT BAILLY : **7 MF**

2100 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS : **7 MF**

6811 AMENAGEMENT MONT GOUMBA : **5 MF** (RAR : 5 MF)

13020 AMENAGEMENT VALLEE DE LA COULEE : **5 MF**

Subventions d'équipements : **5 MF**

Assistance Développement durable Ilôt Bailly : **2 MF**

...

3. PROSPECTIVE FINANCIERE

5 - Objectifs de la ville pour les années à venir

- La cible d'une épargne brute de 500 M FCFP toujours atteinte jusqu'à lors, n'est pas tenable pour l'exercice en cours mais il conviendra de maintenir un niveau s'approchant de 400 M FCFP,
- le maintien d'un taux de rigidité budgétaire inférieur au seuil de 62 % pour envisager une réaction à une crise qui deviendrait durable.
- la part des charges de personnel sera légèrement supérieure à 45% des charges de fonctionnement (46,7%).
- la Ville ne pourra pas se limiter à consacrer moins de 38% de ses recettes de fonctionnement aux charges de personnel. Elle montera à 41,96%.
- l'épargne nette devrait être exceptionnellement négative de 54M FCFP. Cet indicateur mérite d'être regardé avec beaucoup d'attention et ne peut qu'être conjoncturellement négatif. Pour 2023, la Ville peut tolérer cette exception, car elle devrait pouvoir recourir à des ressources propres (affectation de résultat d'une part, cession de patrimoine d'autre part).